



Cameroon &
Central African
Forest Initiative
2025-2028

« Le partenariat d'un Cameroun vert et prospère »

PARTENARIAT CAMEROUN-CAFI

RAPPORT DE LA **REVUE** **ANNUELLE** **2026**

ADOPTÉ PAR LES PARTIES • ÉDITION 2026

28-29 avril 2026 — Hôtel Hilton, Yaoundé



	Mot de Monsieur le Ministre (MINEPAT)	3
	À propos du Partenariat et de la revue annuelle	5
	Présentation du rapport	6
	Liste des acronymes	7
01	Contexte et objectifs du partenariat Cameroun-CAFI	8
02	Cadrage de la revue annuelle 2026	10
03	Phase de démarrage : structuration, cohérence et avancement	14
04	Statut et analyse des jalons de la phase de démarrage	25
05	Perspectives pour la mise à l'échelle du partenariat (2026-2035)	31
06	Mobilisation des ressources et effet levier	41
07	Recommandations de la Revue 2026	45
	Annexe 1 — Statut des jalons attendus sur 2026-2027	54
	Mot de clôture de Monsieur le Ministre	56

À propos de cette édition

Le présent rapport restitue les travaux, conclusions et recommandations de la revue annuelle 2026 du Partenariat Cameroun-CAFI, tenue les 28 et 29 avril 2026 à Yaoundé, et adoptées par les Parties.

Mot de Monsieur le Ministre

de l'Économie, de la Planification
et de l'Aménagement du
Territoire



C'est pour moi un honneur et une responsabilité éminente que de m'adresser à vous à l'occasion de la Revue annuelle 2026 du partenariat Cameroun-CAFI. Cette rencontre marque une étape significative dans notre marche commune vers une économie durable, pleinement en phase avec nos engagements internationaux et nos orientations nationales. Elle traduit la volonté du Cameroun de conjuguer développement et préservation, dans une logique de responsabilité partagée.

La Lettre d'Intention signée le 7 octobre 2024 entre le Cameroun et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale engage notre pays sur une trajectoire ambitieuse : celle d'une économie verte, inclusive et résiliente, respectueuse de nos forêts et de nos écosystèmes. Elle fixe des objectifs clairs : inverser la perte de forêts, compenser les pertes résiduelles de couvert forestier, préserver les zones humides et tourbières, et développer des chaînes de valeur

agricoles et forestières durables, compétitives et créatrices d'emplois.

Cette ambition s'inscrit dans la Vision Cameroun 2035 et dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui traduisent la volonté du pays de bâtir une émergence fondée sur la durabilité et la responsabilité. La Revue annuelle est un instrument essentiel pour apprécier l'état d'avancement de ce partenariat, mesurer les progrès réalisés, identifier les goulots d'étranglement et formuler des orientations stratégiques.

Depuis le lancement officiel des projets pilotes le 20 février dernier, nous avons franchi une étape décisive. Les quatre projets — le Projet de Coordination Intersectorielle et Multiniveaux (PCIM), le Projet Pilote d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique (PAIDATA), le Projet de Renforcement des Capacités en Aménagement du Territoire (PRCAT) et le Projet de Ges-

tion Intégrée du Paysage du Grand Mbam (PGIP-GM) — constituent le socle de la phase opérationnelle. Ils traduisent concrètement notre engagement à transformer nos systèmes agricoles, à renforcer la gouvernance des ressources naturelles et à promouvoir une gestion intégrée des paysages.

La réussite de ces projets pilotes conditionne la mise à l'échelle du partenariat, dont l'ambition est de mobiliser conjointement des ressources financières importantes pour accompagner la transition écologique et économique du Cameroun. Chaque résultat vérifié déclenchera de nouveaux financements, conformément à l'approche progressive et basée sur la performance qui fonde notre coopération avec CAFI.

Je voudrais réaffirmer la détermination du

Gouvernement camerounais à respecter les principes qui fondent le partenariat avec CAFI, à savoir : le dialogue politique multisectoriel, la transparence et la participation, le respect des droits des communautés locales et autochtones, l'inclusion du secteur privé et un engagement constant en faveur de la durabilité.

Permettez-moi enfin d'exprimer ma profonde gratitude à nos partenaires de CAFI, aux pays et institutions contributrices, ainsi qu'aux agences de mise en œuvre pour leur accompagnement technique et financier. Je salue également l'engagement des ministères sectoriels, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et de la société civile, dont la mobilisation est indispensable pour la réussite de ce partenariat.

Ensemble, faisons de ce partenariat un levier puissant pour bâtir un Cameroun émergent, durable et solidaire.

S.E.M. ALAMINE OUSMANE MEY

Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPAT — République du Cameroun

À propos

du Partenariat et de la revue annuelle

Le Partenariat

Adossé à la Lettre d'intention 2025-2035 signée le 7 octobre 2024 entre la République du Cameroun et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), dont la phase de démarrage couvre 2025-2027, le Partenariat soutient la transition du Cameroun vers une économie verte, la gestion durable des paysages forestiers et la coordination intersectorielle des politiques publiques.

La revue annuelle

Instance conjointe de redevabilité du Partenariat, la revue annuelle apprécie les progrès du portefeuille et du cadre de résultats, arbitre les ajustements nécessaires et adopte les recommandations pour le cycle suivant. L'édition 2026 s'est tenue les 28 et 29 avril à l'Hôtel Hilton de Yaoundé.

2025-2035

période couverte par la Lettre d'intention

2025-2027

phase de démarrage — 33 jalons, 3 piliers

MINEPAT

ancrage institutionnel et tutelle de la coordination

Mentions d'édition

Le présent rapport est produit par le Secrétariat CAFI — Genève, avec l'appui de l'Équipe Focale du Partenariat Cameroun-CAFI (EF-CAFI) du MINEPAT. Crédits photographiques : Secrétariat CAFI ; EF-CAFI Cameroun. Mention de la source : Rapport édité par le Secrétariat CAFI — Genève et le Gouvernement du Cameroun.

Présentation du rapport

objet, portée et articulation

Le présent rapport présente les résultats de la Revue annuelle du partenariat entre la République du Cameroun et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), conduite conformément aux engagements pris par les parties dans le cadre de la Lettre d'Intention signée en octobre 2024 pour la période 2025-2035.

La revue annuelle est conduite sous le pilotage et la coordination du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), en sa qualité de point focal du partenariat, avec l'appui du Secrétariat CAFI. Le présent rapport a été soumis aux parties prenantes de la revue pour commentaires. Ces derniers ont été consolidés lors des segments techniques de la revue, en vue de la validation du rapport lors du segment qui s'est tenu le 29 avril 2026 à Yaoundé (Cameroun) et de sa publication sur le site du partenariat Cameroun-CAFI et le site de CAFI.

Conformément aux dispositions de la Lettre d'Intention, aux enjeux de la phase de démarrage du partenariat (2025-2027), et de la mise à échelle de ce dernier, le rapport de la Revue annuelle 2026 s'articule autour des axes principaux suivants :

- Le rappel des enjeux et objectifs du partenariat Cameroun-CAFI, ainsi que la description de l'approche méthodologique

retenue pour la conduite de la Revue annuelle ;

- L'état d'avancement du portefeuille de la phase de démarrage 2025-2027;
- L'analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des jalons définis pour la phase de démarrage de la Lettre d'Intention ;
- Les perspectives pour la phase de mise à échelle du partenariat ;
- Le statut de la mobilisation des ressources ;
- L'identification des défis, besoins et recommandations visant à consolider les progrès vers l'atteinte des objectifs convenus dans le cadre du partenariat.

Encadrés du rapport

- Projet RACINE du gouvernement du Cameroun pour le FVC/CAFI
- Comment CAFI crée un effet de levier ? Perspectives offertes par le projet RACINE
- Comment CAFI crée un effet de levier avec le secteur privé ? Perspectives offertes par le Hub d'Investissement et PSE de l'IDH
- Comment CAFI crée un effet de levier avec les entreprises d'Etat ? Perspectives offertes par le projet PAMOL de la KfW (en cours de développement)
- Une première opportunité de réplcation du modèle RACINE : le « Mécanisme de financement écologique des communes

Liste des acronymes

sigles et abréviations utilisés

ADDT	Aménagement et Développement Durable du Territoire
BUR	Rapport Biennal Actualisé (Biennial Update Report)
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FODECC	Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IFI	Institutions Financières Internationales
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Loi	Lettre d'Intention
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MRV	Mesure, Reporting et Vérification
NERF	Niveau d'Émissions de Référence des Forêts
NRF	Niveau de Référence des Forêts
PAIDATA	Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et à la Transition Agroécologique
PCIM	Projet d'Appui à la Coordination Intersectorielle et Multi-Niveau
PGIP-GM	Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam
PLADDT	Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PNC	Plan National Climat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCAT	Projet de Renforcement des Capacités en matière d'Aménagement du Territoire
PSE	Paielements pour Services Environnementaux
RACINE	Programme national d'appui à la transition agroécologique et à l'agriculture sans déforestation au Cameroun
SND30	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
UGP	Unité de Gestion du Projet

Contexte et objectifs

du partenariat Cameroun-CAFI

La Lettre d'intention 2025-2035, signée le 7 octobre 2024 en marge de la Hamburg Sustainability Conference, fonde un partenariat de long terme entre la République du Cameroun et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI).

LA LETTRE D'INTENTION 2025-2035 : UN ACCORD À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU CAMEROUN

La Lettre d'Intention (LOI) signée le 7 octobre 2024 entre le Gouvernement du Cameroun et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) établit un partenariat structurant pour la période 2025-2035.

Ce partenariat vise à accompagner la transition du Cameroun vers un développement durable fondé sur la lutte contre la déforestation, la gestion durable des forêts et l'alignement des politiques publiques avec la SND30 et les engagements climatiques et de biodiversité du pays.

FRUIT D'UN DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

- La LOI s'est caractérisée par : la signature par S.E.M. Alamine Ousmane Mey, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, S.E.Mme Anneliese Dodds, Ministre britannique du Développement International, et Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État du Ministère Fédéral de la coopération économique et du Développement (BMZ).
- l'ancrage institutionnel assuré par le MINEPAT.
- le dialogue structuré et continu entre le Gouvernement du Cameroun et CAFI.

APPROCHE FONDÉE SUR LA PERFORMANCE

Pour le Gouvernement : des engagements en matière de politiques publiques et de mesures opérationnelles (33 jalons) visant :

- la gestion durable des terres et ressources ;
- la réduction des risques de déforestation ;
- un alignement avec les engagements nationaux (climat, biodiversité, gouvernance forestière).

Pour CAFI :

- 60 M USD de dons (phase 2025–2027) ;
- un appui à la mobilisation et coordination des financements ;
- le lien entre résultats et accès progressif aux financements.

VISION

Accompagner la transition du Cameroun vers un développement durable fondé sur une agriculture et une gestion des terres libres de déforestation, conformément à la SND30 et aux engagements

climatiques et de biodiversité. Ce partenariat reflète l'ambition du Cameroun en matière de gestion durable des ressources naturelles, à travers :

- une planification spatiale multisectorielle et inclusive du territoire ;
- la promotion d'une agriculture durable dans les zones adaptées, afin de réduire la pression sur les forêts ;
- la préservation de la protection des écosystèmes sensibles, notamment les zones humides et tourbières.
- les forêts à stock de carbone élevé (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) ;

La phase de démarrage repose sur une mobilisation conjointe des ressources, combinant :

- financements du fonds CAFI ;
- engagements budgétaires nationaux ;
- cofinancements publics et privés alignés sur les priorités du partenariat.

Cadrage de la revue annuelle 2026

Mécanisme de suivi et engagements de la phase de démarrage, objectifs et déroulement de la première revue annuelle du Partenariat, tenue les 28 et 29 avril 2026 à Yaoundé.

— 2.1 UN MÉCANISME DE SUIVI & ENGAGEMENTS POUR LA PHASE DE DÉMARRAGE 2025-2027

La Lettre d'Intention (LOI) prévoit un mécanisme de suivi régulier du partenariat, fondé sur l'examen conjoint des progrès réalisés vers les objectifs et jalons convenus dans sa Section 6.3 relative au Suivi et Evaluation du partenariat : « Une revue annuelle du partenariat sera conduite sous l'autorité du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en collaboration avec CAFI, afin d'évaluer les progrès du partenariat, c'est-à-dire les avancées des projets d'investissement et le niveau d'atteinte des

jalons et cibles. Un rapport annuel sera publié sur le site web du MINEPAT ».

La Lettre d'Intention stipule par ailleurs les engagements des partenaires pour la phase de démarrage jusqu'à 2027 dans sa Section 4 tels que suit :

« Le Cameroun s'engage à atteindre les jalons portant sur la gouvernance des ressources naturelles, l'intensification durable et la transition agroécologique de l'agriculture, l'aménagement du

territoire et la planification des infrastructures rurales définis dans le Protocole pour la phase de démarrage Cameroun-CAFI. Le Conseil d'Administration de CAFI a, dans sa décision EB.2023.08 du 22 mars 2023, approuvé une allocation initiale de 60 millions USD en provenance du Fonds Fiduciaire de CAFI pour appuyer l'atteinte desdits jalons du Protocole pour la phase de démarrage Cameroun-CAFI ».

La Revue annuelle constitue donc le cadre prévu par la Lettre d'Intention pour apprécier l'état d'avancement du partenariat Cameroun-CAFI, du niveau d'atteinte des engagements respectifs, de statuer des progrès réalisés et fournir des recommandations afin d'appuyer la mise en œuvre du partenariat. La présente Revue Annuelle permet de rendre compte des progrès réalisés sur l'année 2025, soit la première année de la phase de démarrage du partenariat Cameroun-CAFI.

Les parties se sont engagées sur des objectifs de moyen terme dans le cadre de la Lol, tels que suit :

- stabiliser la perte du couvert forestier d'ici 2026, puis ensuite, la réduire progressivement et considérablement d'ici 2029 pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Glasgow, en prenant comme référence la moyenne historique de déforestation estimée à environ 110 000 ha par an sur la période 2016-2022, et le niveau de référence qui sera soumis par le Gouvernement du Cameroun à la CCNUCC en 2025; ainsi que sur base de la mobilisation de ressources effectives, y compris de source internationale, pour l'atteinte dudit objectif conformément « au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales » acté par la CCNUCC ;
- progressivement fournir des efforts importants visant la compensation des pertes résiduelles de couvert forestier par la

régénération naturelle, le boisement-reboisement et l'agroforesterie ;

- fournir des efforts importants pour préserver le fonctionnement des zones humides et des zones de tourbières en gérant durablement ces zones, en les préservant dans la mesure du possible et en restaurant les zones déjà asséchées ;
- mettre en œuvre les objectifs de la SND30 et de la présente Lettre d'Intention en vue de contribuer à l'émergence du Cameroun.

La présente revue n'évalue pas les progrès quant à l'atteinte de ces objectifs. Néanmoins, s'agissant du premier objectif de moyen terme relatif à la stabilisation du couvert forestier d'ici 2026, nous pouvons noter qu'afin de mesurer son atteinte, il est essentiel que le gouvernement établisse un niveau de référence et publie annuellement des rapports officiels estimant la déforestation au niveau national.

Une série de jalons a été inséré dans la LOI à cet effet :

- La soumission d'un niveau de référence d'émission à la CCNUCC d'ici la fin de 2025, en ligne avec les objectifs de long terme énoncés dans la présente Lettre d'Intention et en cohérence avec la CDN révisée en 2025. Ceci sur la base des données déjà produites par la FAO dans le cadre du projet régional CAFI.
- La soumission du premier rapport biennal de transparence à la CCNUCC d'ici mi 2026.
- La finalisation d'un plan pour la mise en place et le financement durable des capacités nationales, y compris des instituts de recherche, sur le suivi de l'utilisation des terres agricoles et forestières, permettant de disposer de données robustes, cohérentes et publiées annuellement.

A ce stade, il est important d'attirer l'attention de la partie nationale sur les éléments suivants :

- la soumission du niveau de référence faite par le Cameroun à la CCNUCC en janvier 2026 ne capitalise pas suffisamment sur les données du MINFOF, avec l'appui de la FAO et de CAFI ;
 - le rapport biennal de transparence à soumettre en 2026 devrait capitaliser sur le niveau de référence qui couvre la période 2016-2022 (à intégrer dans la méthodologie) et faire le rapport sur la déforestation observée durant la période 2023-2026 ;
 - Il y a peu de visibilité sur le suivi de l'utilisation des terres agricoles et forestières, à même de fournir des données robustes, cohérentes et publiées annuellement.
- A cet effet, il est proposé de :
- Revoir le niveau de référence soumis par le Cameroun à la CCNUCC en janvier 2026 en vue d'une cohérence avec les engagements pris dans la Lol.
 - Garantir l'intégration méthodologique du niveau de référence qui sera révisé dans le prochain rapport biennal de transparence soumis à la CCNUCC couvrant la période 2016-2022 ; et faire le rapport sur la déforestation observée durant la période 2023-2026.
 - Finaliser dans les meilleurs délais, afin d'appuyer la réalisation des précédentes recommandations, un plan pour la mise en place et le financement durable des capacités nationales, y compris des instituts de recherche, sur le suivi de l'utilisation des terres agricoles et forestières, permettant de disposer de données robustes, cohérentes et publiées annuellement.



Signature de la Lol CAMEROUN-CAFI à Hambourg le 7 octobre 2024 par S.E. Monsieur Alamine Ousmane Mey, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, et, pour les donateurs de CAFI, Mme Anneliese Dodds, Ministre britannique du Développement international, et M. Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

— 2.2

CADRAGE DE LA REVUE ANNUELLE 2026

PHASE DE DÉMARRAGE (2025–2027)

La Lettre d’Intention Cameroun–CAFI prévoit une approche phasée du partenariat, avec une phase de démarrage sur la période 2025–2027, dédiée à la mise en place des fondations institutionnelles, politiques et opérationnelles nécessaires à la montée en puissance des résultats sur le terrain et des investissements pour les phases ultérieures du partenariat. La présente Revue porte sur les résultats atteints dans le cadre de cette phase de démarrage tout en fournissant les éléments relatifs aux progrès vers le passage des phases d’engagement et de mise à échelle.

33 JALONS DEFINIS DANS LE PROTOCOLE DE LA PHASE DE DÉMARRAGE

Les 33 jalons définis dans le Protocole de la phase de démarrage, Annexe de la Lol, constituent l’ossature de cette phase organisée autour de trois piliers stratégiques, et structurent le suivi de la performance du partenariat :

Pilier 1 – Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles.

Pilier 2 – Intensification durable de l’Agriculture durable au sein du domaine forestier non-permanent

Pilier 3 – Conservation des forêts et gestion durable des écosystèmes au travers de l’Aménagement du Territoire (préservation du domaine forestier permanent)

UN PORTEFEUILLE DE PROJETS POUR APPUYER L’ATTEINTE DE CES JALONS SELECTIONNES DANS LE CADRE DES AMI CAMEROUN ET SECTEUR PRIVE EN 2023

Dans le cadre de la phase de démarrage du partenariat (2025–2027), les projets du portefeuille CAFI au Cameroun contribuent de manière différenciée aux trois piliers de la Lettre d’Intention tel que montré dans le Tableau 1. Les projets de gouvernance jouent un rôle structurant et facilitateur pour l’ensemble du partenariat. La majorité des projets contribue à un pilier principal. Un projet revêt un caractère transversal, le Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam – PGIP-GM (avec la KfW).

Tableau 1 : Contribution du portefeuille de projets CAFI aux 3 piliers de la phase de démarrage (Protocole annexé à la Lol)

Organisme	Projet	Contribution au(x) Pilier(s)
GIZ/PNUD	Projet d'appui à la coordination intersectorielle et multi-niveaux	
PNUD	Preparatory Grant UNDP-MINEPAT	
KfW	Préparation de PAMOL - Don de préparation	
FIDA / FODECC	Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et à la Transition Agroécologique	
FIDA	FIDA-FODECC Preparatory Grant	
IDH	Centre d'investissement et Paiements pour Services Environnementaux du Cameroun	
KfW	Projet de gestion intégrée du paysage de Grand Mbam	
GIZ	Projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire	

Pilier 1 – Gouvernance Pilier 2 – Agriculture durable Pilier 3 – Aménagement du territoire

Phase de démarrage du partenariat

structuration, cohérence et état d'avancement du portefeuille

Architecture du portefeuille par pilier, alignement stratégique sur les trois piliers de la Lettre d'intention et état d'avancement des projets de la phase de démarrage (mars 2026).

— 3.1 ARCHITECTURE DU PORTEFEUILLE ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

- Le portefeuille CAFI au Cameroun constitue une architecture progressive, cohérente et alignée sur les trois piliers stratégiques de la Loi Cameroun-CAFI, au-delà d'une juxtaposition de projets indépendants.
- L'objectif est une transformation structurelle de la gestion de l'espace, des systèmes de production agricole et de conservation forestière.
- L'approche combine des réformes institutionnelles, des interventions territoriales ciblées et des mécanismes financiers incitatifs.
- La phase de démarrage du partenariat correspond donc à une séquence logique d'interventions visant à appuyer trois piliers :
- Pilier 1 : Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles.

- Pilier 2 : Déploiement progressif de l'intensification agricole durable au sein du domaine forestier non- permanent.
- Pilier 3 : Préservation et gestion durable du domaine forestier permanent à travers des approches intégrées de gestion des paysages (Aménagement du territoire)

Pilier 1 : Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles

Projet d'Appui à la Coordination intersectorielle et multi-niveaux (GIZ/PNUD)

(13,6 M USD sur 36 mois)

- Socle institutionnel du partenariat Cameroun-CAFI, ce projet vise à renforcer la

coordination intersectorielle et multiniveaux pour réduire la déforestation et orienter le développement vers une économie verte, en cohérence avec les objectifs de la SND30.

- Projet d'appui au MINEPAT, aux ministères sectoriels et aux Collectivités Territoriales décentralisées (CTD) dans la planification, les réformes, les mécanismes financiers innovants et le suivi des politiques forestières et climatiques.
- Dans l'attente du démarrage effectif des activités techniques du projet, le Conseil d'administration de CAFI a approuvé un don de préparation pour l'appui à la coordination (PNUD), avec plusieurs extensions avec coûts, afin d'appuyer les progrès vers l'atteinte des jalons dans les délais.

Tableau 2 : Cibles Principales du Projet d'appui à la Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux (PCIM)

Produits	Indicateurs principaux	Cibles 31.10.2028
Produit 1 – Dispositif de coordination SND30 renforcé	Plateforme numérique fonctionnelle Revue sectorielle intégrant climat/forêt/genre	1 plateforme nationale opérationnelle 7 revues sectorielles révisées
Produit 2 – Plans phares et réformes SND30 appuyés	Plans sectoriels intégrant économie verte Outils réglementaires harmonisés	9 plans phares élaborés (agro-industrie, forêt-bois, mines, énergie, transport, etc.)
Produit 3 – Priorités programmatiques Cameroun-CAFI formulées	Pipeline de projets validé ProDocs élaborés	15 projets d'investissement sensibles au genre et « zéro déforestation »
Produit 4 – Gestion opérationnelle du projet assurée	Unité de Gestion du Projet fonctionnelle Suivi-évaluation régulier	UGP pleinement opérationnelle Rapports annuels et semestriels produits

Projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire (GIZ)

(7 M USD sur 36 mois)

- Ce projet vise à combler les déficits techniques et opérationnels en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, afin de concilier développement économique et préservation des forêts.

- Il appuie l'élaboration et l'opérationnalisation des outils de planification spatiale, schémas et plans d'aménagement du territoire (SRADDT et PLADDT), la mise en application de la loi de 2011 sur l'AT et le développement d'outils liés à l'inventaire forestier national.
- Il intervient aux niveaux national, régional et communal (Centre, Sud et Littoral).
- Ce projet appuie l'atteinte de la majorité des jalons du Pilier 3, ainsi que certains jalons sous Pilier 1.

Tableau 3 : Cibles Principales du Projet de Renforcement des Capacités en matière d'Aménagement du Territoire (PRCAT)

Produits	Indicateurs principaux	Cibles 30.11.2028
Produit 1 – Textes d'application de la loi AT (2011) élaborés	Projets de décrets soumis Concertations nationales/régionales tenues	Décrets finalisés et soumis (CNAT & modalités d'application)
Produit 2 – Outils d'ADDT finalisés, vulgarisés et pérennisés	Guide PLADDT vulgarisé Plateforme géospatiale fonctionnelle	Guide accessible à toutes les communes Portail géospatial opérationnel
Produit 3 – Conseils régionaux pilotes accompagnés	PRIA élaborés Dispositifs régionaux de suivi foncier/usage des sols	PRIA pour Centre, Littoral, Sud Suivi régional de l'occupation du sol
Produit 4 – PLADDT communaux élaborés	PLADDT validés Plans d'accompagnement communaux	4 PLADDT (Ngambé-Tikar, Mfou, Melong, Akom II)
Produit 5 – Outils IFN3 développés et testés	Nomenclature nationale Méthodologie IFN3 validée Pré-inventaire réalisé	Outils IFN3 validés et testés sur sites pilotes

Pilier 2 : Intensification durable de l'agriculture au sein du domaine forestier non permanent

Projet pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique (FIDA – 20,5 M USD sur 36 mois)

- Ce projet appuie le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café, institution publique nationale, dans le renforcement de ses capacités pour lui permettre d'assumer pleinement son mandat de principal instrument national de subvention des producteurs des filières cacao et café dans

l'ensemble des régions de production. Le projet permettra au FODECC de :

- renforcer ses capacités institutionnelles et techniques, notamment en matière de gestion de l'information géographique ;
- augmenter les ressources du Guichet Producteur, qui subventionne directement les bénéficiaires dans les huit régions de production, via des bons d'achat électroniques, des plans d'affaires, des plans de transition agroécologique et du conseil agricole ;
- intégrer le concept de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans les mécanismes de subvention agricole afin d'augmenter et diversifier les ressources financières internes qu'externes.

Tableau 4 : Cibles Principales du Projet pilote d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique (PIDATA)

Produit	Indicateurs clés	Cibles 17.11.2027
Produit 1 – Renforcement des capacités du FODECC	Audit institutionnel et plan de réforme Personnel formé Cellules fonctionnelles (S&E, genre, formation, communication) Capacité de la plateforme digitale Nouveau siège du FODECC	1 audit réalisé et validé ≥ 70 agents formés (100 %) 4 cellules opérationnelles ≥ 1 000 000 producteurs/an 1 bâtiment construit (~2 000 m ²)
Produit 2 – Intensification agricole (Guichet Producteurs – G1)	Producteurs bénéficiaires directs Part femmes / jeunes Superficie agricole appuyée Volume de subventions distribuées Effet levier financier Exploitations géoréférencées	300 000 producteurs ≥ 30 % femmes / ≥ 20 % jeunes ≈ 600 000 ha ≥ 15 M USD ≥ 1:10 100 % des bénéficiaires
Produit 3 – Transition agroécologique des producteurs (G3)	Producteurs engagés en TA Plans de transition validés Superficie sous pratiques agroécologiques Conseillers agroécologiques formés Augmentation des rendements	2 500 producteurs 2 500 plans TA ≈ 6 000 ha 150 conseillers ≥ +20 % de rendements
Produit 4 – Actions collectives et territoriales (Guichet Collectivités – G2)	Communes appuyées PLADDT élaborés et financés Infrastructures post-récolte Paysages forestiers restaurés Bénéficiaires indirects	≥ 8 communes 8 PLADDT ≥ 10 centres ≥ 800 ha restaurés ≥ 50 000 personnes
Produit 5 – Suivi, gouvernance et coordination CAFI	Réunions COPIL/Comité de gestion Rapports S&E CAFI/FIDA Données désagrégées genre/jeunesse Exploitations suivies par SIG Déforestation dans les zones appuyées	≥ 2 réunions/an 100 % des rapports à temps 100 % indicateurs clés ventilées ≥ 300 000 exploitations Tendance < moyenne nationale

Hub d'Investissement et de PSE (IDH – 25 M USD, sur 58 mois)

- Ce projet a été instruit puis développé dans le cadre de la fenêtre régionale pour le secteur privé CAFI (voir Loi Cameroun-CAFI et décision EB.2023.24) et non pas dans le cadre de l'avis à manifestation d'intérêt dédié au partenariat Cameroun. Ce projet déploie un modèle intégré de décarbonation et de financement des chaînes de valeur agricoles, en prenant la filière du cacao comme l'un des principaux points d'entrée, combinant des PSE, assistance technique et capital d'amorçage, conçus pour se renforcer mutuellement et rendre les chaînes de valeur agricoles plus durables, bancables et attractives pour les investisseurs.
- Le projet mobilise une assistance technique et un capital d'amorçage en faveur des PME et des acteurs clés des chaînes de valeur agricoles (production, transformation, commercialisation) afin de catalyser les financements provenant des banques, IMF et investisseurs à impact. Dans ce cadre, les entreprises multinationales, marques et traders de cacao financent des PSE au sein de leurs paysages d'approvisionnement afin de soutenir l'agroforesterie, la protection et la restauration des forêts, et ainsi atteindre leurs objectifs de neutralité climatique à travers des approches d'insetting carbone.

- Le projet mobilise des prêts en faveur des PME et des acteurs clés de la chaîne de valeur cacao (production, transformation, commercialisation) via des banques, IMF et investisseurs à impact.
- Si le Hub d'Investissement et de PSE du Cameroun est un succès, IDH examinera la faisabilité d'une réplique dans d'autres pays membres de CAFI.

Pilier 3 : La préservation et la gestion durable du domaine forestier permanent à travers des approches des gestion intégrés du paysage

Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam (PGIP-GM) (KfW – 20 M USD sur 48 mois)

- Le PGIP-GM est un projet de démonstration territoriale visant la mise en œuvre d'une

gestion intégrée du paysage, combinant aménagement du territoire, intensification agricole durable et conservation des forêts à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone.

- Il repose sur le développement et la mise en œuvre des PLADDT, des accords de gestion durable et des mécanismes de PSE.
- Il intervient dans le paysage du Grand Mbam (région du Centre) et vise des approches reproductibles à échelle nationale.

Tableau 5 : Cibles Principales du Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam(PGIP-GM)

Résultats	Indicateurs	Cibles 12.10.2029
1. Améliorer l'aménagement durable du territoire au niveau communal	PLADDT élaborés/opérationnels	4 PLADDT (Yoko, Mbangassina, Ngambe-Tikar, Bokito)
2. Mettre en place des mécanismes incitatifs (PSE) fondés sur la performance	AGD signés Mécanisme PSE opérationnel	6 clusters couverts PSE testés et fonctionnels
3. Intensifier durablement l'agriculture	Producteurs adoptant des pratiques durables Superficie agricole durable	≥ 2 000 producteurs ≈ 10 000 ha en transition durable
4. Renforcer la gestion des FGV-C	Superficie forestière sous gestion durable	≈ 50 000 ha de FGV-C
5. Améliorer le désenclavement et la valorisation agricole	Infrastructures réalisées	80 km de pistes ≥ 6 unités de transformation

Tableau 6 : Cibles Principales du projet PSE IDH

Produits (Outputs)	Indicateurs clés	Cibles 12.2030
Produit 1 – Assistance technique aux PME, coopératives et agribusiness	Paquets d'assistance technique (AT) examinés Paquets AT approuvés Montant AT engagé Entreprises conformes aux exigences CAFI (traçabilité, zéro déforestation)	46 paquets AT examinés 26 paquets AT approuvés 1,68 M USD engagés 26 entreprises conformes CAFI
Produit 2 – Capital d'amorçage (Seed Capital) pour investissements durables	Opportunités de capital examinées Opportunités approuvées Montant de capital déployé Superficie agricole durable déclarée (hors PSE)	46 opportunités examinées 10 investissements approuvés 6,18 M USD déployés 5 949 ha sous pratiques durables
Produit 3 – Mobilisation de financements privés (réseau Business & Investment)	Montant total de financements privés mobilisés Part liée aux PES Part liée aux investissements TA/SC Membres du réseau Business & Investment	29,0 M USD mobilisés 15,8 M USD pour PSE 13,2 M USD pour TA/SC 25 membres du réseau
Produit 4 – Mise en œuvre de schémas de PSE	Superficie totale sous contrats PSE Agroforesterie cacao (CSCA) Afforestation / Reforestation Restauration – ANR Protection des forêts	11 000 ha sous PES 4 000 ha CSCA 2 000 ha A/R 2 000 ha ANR 3 000 ha protection
Produit 5 – Bénéficiaires et paiements PSE	Fournisseurs de services environnementaux (FSE) Agriculteurs individuels Membres de communautés Montant total de paiements PES	4 000 FSE au total 2 000 agriculteurs 2 000 membres communautaires ≈ 4,6 M USD de paiements directs
Produit 6 – Résultats climat (MRV et vérification CAFI)	Réductions et séquestrations d'émissions (5 ans) Réductions et séquestrations long terme Taux de contrats PSE vérifiés sur le terrain	604 792 tCO ₂ e (5 ans) ≈ 2,36 MtCO ₂ e (20 ans) ≥ 15 % des contrats vérifiés/an
Produit 7 – Impacts socio-économiques et inclusion	Emplois soutenus (ETP) Augmentation du revenu des ménages agricoles Part des femmes parmi les bénéficiaires PES	2 963 emplois soutenus • +10 % de revenu des ménages ≥ 30 % femmes (min. 10 % si contrainte structurelle)

Résumé sur le portefeuille de la phase de démarrage Cameroun-CAFI

- Ce portage différencié permet d'assurer une complémentarité fonctionnelle entre les projets.
- Les projets doivent se mettre en œuvre de façon coordonnée, à travers les structures de coordination du partenariat mises en place par le MINEPAT, afin de limiter les risques de silo sectoriel.
- À fin mars 2026, le portefeuille CAFI au Cameroun représente environ 128 millions USD, dont 93,26 M USD de financements approuvés par CAFI, dont l'instruction a été conduite dans le cadre des AMI Cameroun-CAFI
- et AMI Régional pour le secteur privé, complétés par des cofinancements internationaux, domestiques et privés.
- Les projets présentent des niveaux de maturité différenciés, reflétant une montée en puissance progressive du partenariat.

Tableau 7 : Portefeuille CAFI au Cameroun : montants approuvés par CAFI et co-financements mobilisés

Type de Projet	Organisme de mise en œuvre	Nom du Projet	Montant du financement CAFI (a) (USD)	Co-financement (b) (USD)			Montant total (a+b) (USD)
				International		Domestique	
				Public	Privé	Public	
Pilier 1 : Gouvernance intersectorielle et multinationaux des ressources naturelles	PNUD	Projet UNDP-MINEPAT Don de préparation	4,010,290	-	-	-	4,010,290
	GIZ / PNUD	Projet Coordination intersectorielle	13,600,000	2,159,600 (BMZ)	-	1,500,000 (MINEPAT)	17,259,600
	GIZ	Projet d'aménagement du territoire	7,300,000	1,079,000 (BMZ)	-	-	8,379,000
Pilier 2 : Intensification durable de l'agriculture au sein du domaine forestier non permanent	FIDA	Projet FIDA-FODECC – Don de préparation	499,316	-	-	-	499,316
	KfW	Préparation de PAMOL - Don de préparation	400,000	-	-	-	400,000
	FIDA	Projet d'appui à l'agriculture	22,450,243	-	-	1,478,808 (FODECC)	23,929,051
		(FODECC PAIDATA)					
	IDH*	Hub d'investissement et PSE du Cameroun	24,998,859	-	29,000,000**	-	53,998,859
Pilier 3 : Gestion intégrée du paysage et conservation	KfW	Projet de gestion intégrée de Grand Mbam	20,000,000	-	-	1,500,000 (MINEPAT)	21,500,000
Total (\$)			93,258,708	3,238,600	29,000,000	4,478,808	129,976,116

* Le projet de IDH a été développé dans le cadre de l'allocation de 100M USD à la fenêtre régionale pour le secteur privée de CAFI.

** 16 millions USD pour le « insetting » provenant des compagnies multinationales de cacao ; la

sécurisation de ces 16 M USD est une condition de décaissement pour les prochaines tranche de financement du projet approuvé. Par ailleurs, il y a un objectif de mobilisation de 13 millions en provenance des investisseurs financiers.

— 3.2 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE LA PHASE DE DÉMARRAGE (MARS 2026)

- Les projets relevant de la phase de démarrage du partenariat Cameroun-CAFI ont tous été approuvés, mais se trouvent à des stades de mise en œuvre différenciés, reflétant des dynamiques et des contraintes propres à chaque intervention.
- De manière générale, le portefeuille a connu une mise en place progressive, avec (i) des délais initiaux dus pour grande partie à un temps de développement de la majorité des documents de projets supérieur aux 9 mois actés dans le Manuel d'opérations de CAFI et

(ii) une persistance de certains blocages opérationnels, qui affectent encore le rythme

de déploiement de plusieurs projets. Voir : Section 7 recommandations.

Tableau 8 : Situation des projets CAFI au Cameroun : durée, transferts, dépenses et taux d'exécution au 1er avril 2026

Projet*	Organisation de mise en œuvre	Début	Fin	Durée	Niveau de maturité	Budget approuvé	Transferts reçus	Dépenses **	Taux d'exécution
Don de préparation MINEPAT Coordination	PNUD	Nov-23	Déc-26	3 ans	Année 3 – 78 %	4 010 290	4 010 290	1 918 139	47 %
FODECC - PAIDATA	FIDA	Nov-24	Nov-27	3 ans	Année 2 – 47 %	20 512 743	19 000 147	8 851 010	46,58 %
Gestion intégrée du paysage de Grand Mbam	KfW	Oct-25	Oct-29	4 ans	Année 1 – 14 %	20 000 000	15 477 585	2 273 176	14 %
Coordination intersectorielle et multi-niveau	GIZ	Nov-25	Oct-28	3 ans	Année 1 – 16 %	13 600 000	5 700 000	2 194	0,04 %
Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire	GIZ	Déc-25	Nov-28	3 ans	Année 1 – 13 %	7 300 000	4 623 709	1 798	0,04 %
Hub d'investissement et PSE du Cameroun	IDH	Mars-26	Déc-30	5 ans	Année 1 – 0 %	24 998 859	0	0	0 %
Don de préparation projet pilote (FIDA)	FIDA	Nov-23	Déc-25	2 ans	100 %	499 315,5	499 315,5	422 225	84,56 %

Notes :

* Les projets sont présentés du plus ancien au plus récent.

** Les données financières sont extraites du portail MPTFO Gateway et peuvent ne pas refléter les informations les plus récentes disponibles auprès des agences.

Pilier 1 : Avancées dans la mise en œuvre des projets d'appui Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles

Don de préparation pour la coordination (PNUD – MINEPAT)

- Ce mécanisme de financement soutient les fonctions de coordination du partenariat, pilotées par le MINEPAT, en attendant le plein déploiement des projets du Pilier 1 de la phase de démarrage.

- Il a fait l'objet de plusieurs extensions afin d'assurer la continuité des activités de coordination et d'appui stratégique jusqu'à la fin de l'année 2026.
- Le projet est en cours d'exécution, avec un niveau de décaissement déjà engagé, permettant de soutenir les processus de planification stratégique nationale, (CDN, Plan Climat, plans sectoriels) et la mise en œuvre des jalons de la Lol.
- L'opérationnalisation de ce projet a été effective et rapide ainsi que son exécution. Le don de préparation a largement permis de compenser le retard dans le démarrage opérationnel des projets, et a soutenu l'avancement des jalons dans cette première phase, dont notamment 12 des 13 jalons sous le pilier gouvernance qui ont déjà pu être engagés en 2025, avec par exemple : i) l'élaboration et la soumission du Plan Climat National tel que requis par le FMI ; néanmoins, il est à noter qu'un suivi devait être opéré par le MINEPDED pour intégrer

des commentaires visant à renforcer la qualité du document; ii) l'actualisation de la CDN; iii) le lancement des travaux du Plan forêt-bois; iv) l'intégration de critères liés à la forêt dans les outils de planification et de maturation des investissements publics.

Projet de coordination intersectorielle et multiniveaux (GIZ)

- Ce projet commence la mise en œuvre, près de deux ans et demi après la sélection de la GIZ comme organisme de mise en œuvre.
- Une première tranche de financement a été décaissée en faveur de la GIZ en octobre 2025, néanmoins un PRODOC révisé, intégrant le PNUD comme agence de mise en œuvre pour un second canal, a été formellement signé par l'ensemble des parties en mars 2026. Compte tenu du co-financement de certaines activités, il a été souhaité d'attendre la mobilisation des ressources au PNUD, qui est aujourd'hui effective, pour accélérer les activités du projet.
- Il est désormais recommandé de démarrer les activités effectives et d'utiliser des procédures opérationnelles efficaces en ligne avec les règles et procédures de l'agence afin d'assurer, dans les temps impartis, un soutien aux jalons et à la coordination intersectorielle et multiniveaux essentiel à la bonne mise en œuvre des investissements et des engagements du partenariat Cameroun-CAFI.

Projet de Renforcement des capacités en matière d'Aménagement du Territoire (GIZ)

- Ce projet vise à structurer et institutionnaliser les outils de planification territoriale, notamment les Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT)
- Après des retards liés à la prolongation du fonds CAFI, le PRODOC a été signé en nov.

2025 et une 1ère tranche de financement a été décaissée en décembre. Le projet est en phase de mise en œuvre.

- Les premières activités portent sur le développement des instruments techniques et juridiques, ainsi que sur l'appui aux collectivités territoriales pour l'élaboration et l'opérationnalisation des plans d'aménagement avec notamment le lancement effectif du processus d'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation de 2011 et la structuration progressive des cadres de concertation régionaux. Par ailleurs, le projet a amorcé son déploiement au niveau local, avec l'engagement du processus d'élaboration des PLADDT dans certaines communes pilotes, la conduite d'ateliers régionaux de sensibilisation et le développement de synergies avec d'autres initiatives CAFI.
- Ce projet est essentiel pour assurer la cohérence territoriale des investissements et renforcer le lien entre planification spatiale et conservation des forêts.

Pilier 2 : Avancées dans la mise en œuvre des projets d'appui à l'intensification durable de l'agriculture au sein du domaine forestier non-permanent

Projet pilote d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique (FIDA)

- Le document de projet (PRODOC) a été approuvé en juin 2024, soit en moins d'un an après la sélection du FIDA, ce qui témoigne d'une phase de préparation particulièrement rapide. À ce jour, le projet se distingue comme l'un des plus avancés du portefeuille en termes de niveau de décaissements effectifs.
- Cependant, cette performance globale masque des retards significatifs dans la mise

en œuvre opérationnelle. En particulier, le premier décaissement du FIDA vers la CAA n'a été effectué qu'à la fin de l'année 2025, soit environ 13 mois après le premier transfert de CAFI vers le FIDA. Ce décalage a contribué à ralentir l'exécution des activités sur le terrain.

- Le projet fait actuellement face à des blocages majeurs, notamment liés à une compréhension insuffisante des procédures de gestion financière et des flux entre les différentes parties prenantes (FIDA, FODECC, PAIDATA et CAA). Ces difficultés se traduisent par des lenteurs dans le traitement des opérations financières et dans l'utilisation des comptes.
- Malgré ces contraintes, certaines avancées importantes ont été enregistrées :
- Une première tranche du Guichet Producteur, d'un montant de 4,067 milliards FCFA, a été décaissée, permettant de soutenir les producteurs dès le début de l'année 2026.
- Un premier décaissement des fonds de fonctionnement a eu lieu en avril 2026, contribuant à atténuer les tensions de trésorerie du projet.
- Toutefois, une partie des fonds destinés au renforcement des capacités du FODECC reste bloquée à la CAA. Celle-ci, invoquant son rôle de comptable public, exige la justification d'au moins 70 % des dépenses déjà engagées, y compris pour les fonds transférés dans le cadre du Guichet Producteurs. Cette exigence constitue un facteur de ralentissement supplémentaire dans l'exécution financière du projet.
- Dans ce contexte, le FIDA insiste sur plusieurs points critiques :
- le strict respect des procédures de décaissement,
- une gestion rigoureuse des comptes,
- et la réduction des délais de paiement.

- Ces mesures sont essentielles pour éviter que certaines dépenses ne soient requalifiées en dépenses non éligibles, ce qui entraînerait de nouveaux blocages des financements.
- En parallèle, des progrès institutionnels notables ont été réalisés :
- le lancement du Guichet Collectivités, accompagné de la signature de partenariats entre le FODECC et plusieurs communes pilotes ;
- le développement d'une collaboration avec le FEICOM, ouvrant des opportunités de cofinancement des investissements locaux fondés sur la performance environnementale ;
- et l'amorce de la résolution des blocages financiers, qui demeure une priorité stratégique pour permettre l'atteinte des objectifs du projet.

Projet de Hub d'investissement et de PSE (IDH)

- Le projet a été approuvé en janvier 2026, mais sa mise en œuvre opérationnelle n'a pas encore débuté.
- Le PRODOC a été signé par toutes les parties prenantes.
- Le premier décaissement est en attente de la signature de l'accord de financement par IDH.

Pilier 3 : Avancées dans la mise en œuvre des projets d'appui à la Préservation et à la gestion durable du domaine forestier permanent à travers des approches des gestion intégrés du paysage

Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam (KfW)

- Le développement et l'approbation du PRODOC ont duré environ un an et demi, un délai lié aux problèmes de négociation de l'accord-cadre entre la KfW et le Fonds multi-partenaires des Nations Unies, agissant comme agent fiduciaire de CAFI, liés aux

demandes de la KfW de modifier les termes de l'accord.

- Un retard supplémentaire est attribuable au fait que la durée de vie du projet excédait celle du Fonds CAFI, combiné au délai pris par le Conseil d'administration de CAFI pour approuver l'extension du Fonds jusqu'en 2030.
- Après ce retard initial, les équipes de la KfW se sont rapidement mobilisées sur le terrain pour finaliser les accords subsidiaires avec le Gouvernement, et le projet est désormais officiellement lancé.
- La mise en œuvre opérationnelle est en cours de démarrage, notamment sur la planification territoriale, le développement des chaînes de valeur et l'amélioration des infrastructures rurales. Il a été noté lors des échanges du segment technique que, Le paysage du Grand Mbam abrite deux initiatives majeures de la SND30 :
- le Programme Plaine Centrale (Agro Parc) : Piloté par le MINADER, il prévoit la sécurisation de 600 000 ha (dont 210 000 ha Grand Mbam) pour l'agriculture industrielle.
- le Partenariat Cameroun-CAFI (PGIP-GM) : Piloté par le MINEPAT, il vise à démontrer qu'un aménagement concerté peut concilier développement et préservation des ressources forestières de grandes valeurs et en particulier le réseau de forêts galeries.

Les interventions actuelles sur le terrain ont permis de relever que :

- l'étude d'impact omet la cartographie précise des forêts galeries (régulateurs hydriques) et n'intègre pas l'approche de gestion des espaces HVC/HSC (Haute Valeur de Conservation / Stock de Carbone).
- le recours systématique aux Ventes de Coupe (VC) pour libérer les emprises agricoles a déjà entraîné une déforestation nette de 3,4 % dans le Cluster 5 du projet (10.000 ha récemment attribuées dont plus de 2000 ha

au sein du pilote PGIP-GM sont en cours d'exploitations).

L'établissement de l'Agro Parc au cœur du bassin versant de la Sanaga représente un risque écologique majeur si une approche intégrée n'est pas adoptée. Les forêts galeries couvrent 28 % de la réserve foncière. Elles sont vitales pour la régulation hydrique de l'Agro Parc et des nombreux projets Hydroélectriques. On note également un risque avéré de rupture des corridors de biodiversités entre les Parcs Nationaux du Mbam & Djerem et du Mpem et Djim, ainsi que la marginalisation des droits coutumiers sur les zones de collecte.

Au regard de cette situation et pour transformer la Plaine Centrale en un modèle de "croissance verte", une attention particulière devrait être portée sur les points suivants :

- Gouvernance Intersectorielle : créer d'urgence une Plateforme de Dialogue Technique (MINADER, MINEPAT, MINEPDED, CAFI) pour valider le zonage agro-industriel avant toute nouvelle attribution de ventes de coupes & de parcelles.
- Mise à jour de la Planification Spatiale de l'EIES : réaliser un inventaire fin des zones "No-Go" (HVC/HSC) & établir des zones tampons dynamiques (50m à 100m) autour des réseaux hydrographiques et des corridors biologiques.
- Utiliser le statut d'AMCEZ (Loi 2024) pour gérer les forêts galeries au sein des concessions.
- Intégrer des clauses environnementales strictes dans les baux emphytéotiques des investisseurs.
- Intensifier les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour les communautés engagées dans l'intensification agricole sur les espaces périphériques de l'Agro Parc et dans la préservation des Forêts de Grandes Valeurs identifiées.

Statut et analyse des jalons

de la phase de démarrage

04

Méthodologie de suivi, système de notation, sources mobilisées et statut des 33 jalons du protocole de la phase de démarrage 2025-2027, par pilier.

— 4.1 MÉTHODOLOGIE DE SUIVI DES JALONS

- L'analyse des jalons vise à apprécier l'avancement de la phase de démarrage du partenariat Cameroun-CAFI (2025-2027), telle que définie dans la Lol, en mettant en regard les engagements formalisés et les progrès institutionnels et opérationnels observés.
- L'évaluation est conduite par rapport au calendrier indicatif de la phase 2025-2027, tel que fixé dans la Lol et le Protocole en annexe relatif à la phase de démarrage du

partenariat, et reflète l'état d'avancement au moment de la Revue annuelle 2026.

SYSTÈME DE NOTATION PROPOSÉ

Afin d'assurer une lecture cohérente de l'état d'avancement des jalons, une standardisation des catégories d'évaluation est appliquée à l'ensemble des pays partenaires de l'Initiative CAFI.

Cette standardisation est issue de l'harmonisation des systèmes d'évaluation utilisés et vise à garantir une appréciation homogène du niveau de

progression des jalons, tout en préservant la logique sous-jacente aux évaluations initiales

■ Atteint ■ En cours ■ Délais ■ Obsolète

SOURCES MOBILISÉES

- Documents de projets.
- Rapports narratifs et financiers des projets.
- Données financières sur le site MPTF.
- Informations issues du suivi opérationnel des projets contribuant aux jalons.
- Échanges réguliers avec les parties prenantes nationales.
- Échanges mensuels avec l'équipe focale CAFI du MINEPAT.
- Réunions sectorielles et techniques pertinentes.

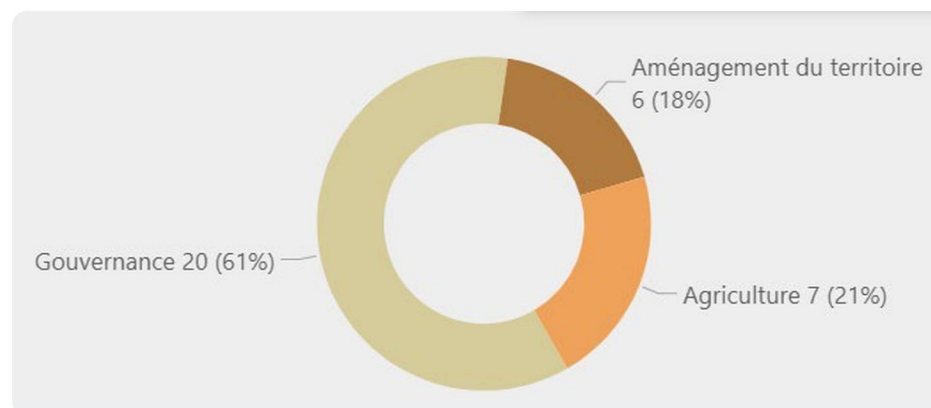
ATTRIBUTION DES STATUTS DE PROGRES DES JALONS ET VALIDATION

- Consolidation et validation technique interne assurée par l'équipe focale du MINEPAT et le Secrétariat CAFI.
- Interaction avec les parties prenantes nationales pour garantir la cohérence.
- Statut attribué sur la base d'éléments de preuve disponibles.
- Statut reflétant l'état d'avancement à date de la Revue.
- Rapport de la Revue Annuelle partagé avec les parties prenantes du partenariat (entités gouvernementales, Conseil d'Administration de CAFI et leurs représentants au Cameroun, organisations de mise en œuvre) pour revue et observations consolidées, en vue de la validation par les autorités lors du segment politique.

— 4.2 STATUT DES JALONS : VUE D'ENSEMBLE

REPARTITION DES JALONS 2025-2027 PAR PILIER

Graphique 1 : Répartition des jalons de la Loi Cameroun-CAFI sur la période 2025-2027 par pilier



- La répartition des jalons par pilier sur la période 2025-2027 met en évidence une concentration majoritaire des jalons sur le pilier Gouvernance, qui représente 61 % de

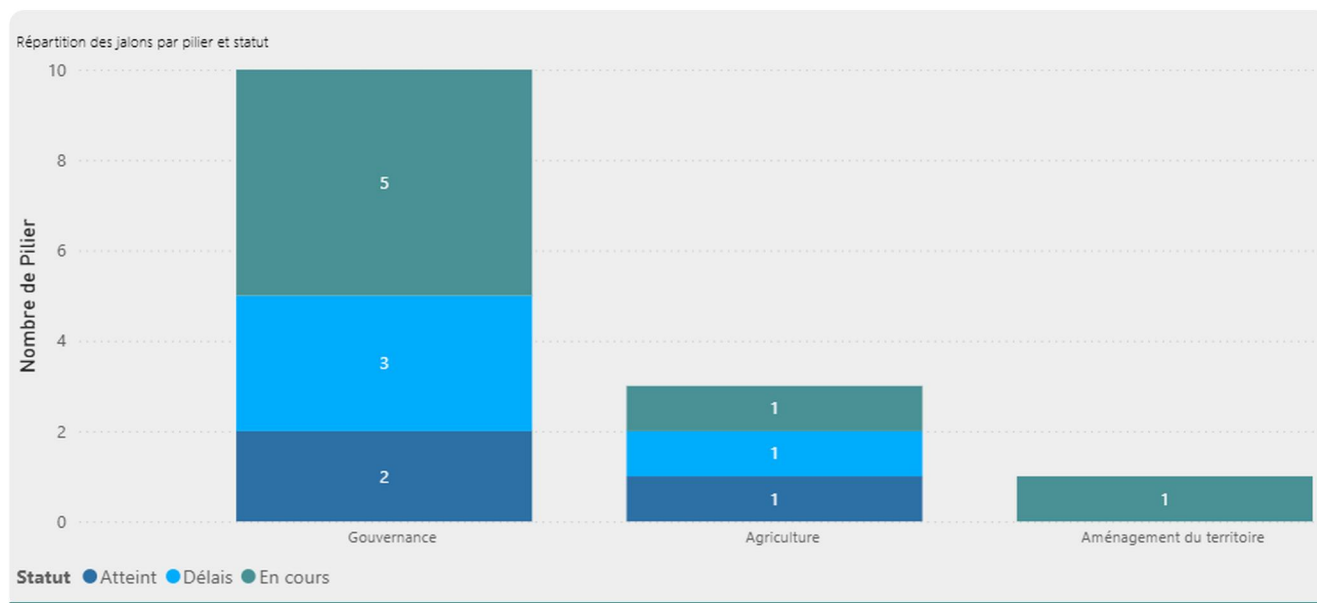
l'ensemble, soit 20 jalons. Les piliers Agriculture et Aménagement du territoire regroupent respectivement 21 % (7 jalons) et 18 % (6 jalons) des jalons.

- Cette distribution reflète l'importance accordée dans le cadre de la phase de démarrage aux actions relevant du cadre institutionnel, de la coordination intersectorielle, ainsi que de l'intégration des enjeux forestiers dans les politiques agricoles

et territoriales ; d'où l'importance d'un démarrage effectif et diligent des activités du projet GIZ/PNUD d'appui à la coordination.

STATUT DES 13 JALONS ATTENDUS SUR 2025

Graphique 2 : Statut d'atteinte des jalons de la Loi CAMEROUN-CAFI sur 2025 par pilier



Point sur la situation des 13 jalons prévus pour 2025

- 3 jalons atteints :
- 2 jalons du pilier gouvernance portant sur les critères de priorisation et de sélection des projets et du manuel de procédures et (ii) sur l'intégration des critères relatifs à l'impact sur la forêt dans la méthodologie d'évaluation des projets
- 1 jalons du pilier agriculture portant sur le nombre de producteurs enregistrés sur la plateforme numérique de gestion des Guichets du FODECC.
- 7 jalons en progrès dont le document CDN et le plan conjoint pour la mobilisation des ressources grâce à la soumission au Fond Vert Climat du projet Racine.

- 4 jalons en retard, notamment en raison du démarrage tardif des projets porteurs de ces jalons.
- Les retards sur les jalons prévus pour 2025 demeurent limités et s'expliquent principalement par le démarrage tardif de certains projets structurants du portefeuille.

STATUT DES JALONS SUR LA PERIODE 2025-2027

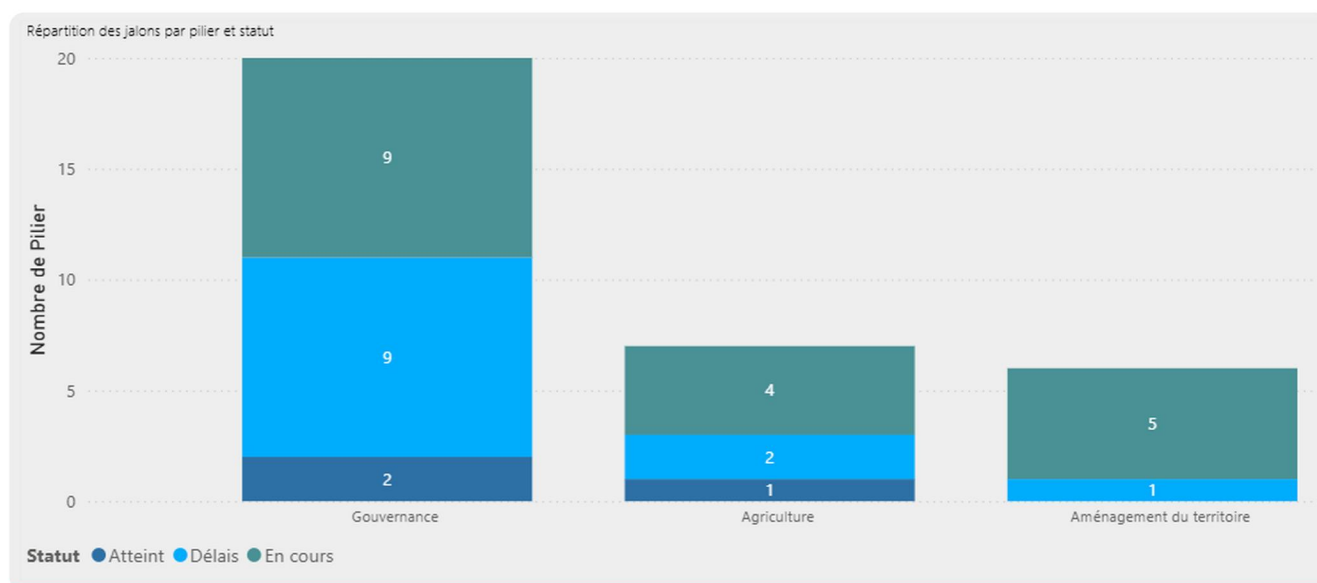
- Au 1er trimestre 2026, la dynamique d'exécution des jalons de la phase de démarrage est globalement engagée. La majorité des jalons se situe à un stade en cours, ce qui est cohérent avec le caractère structurant et préparatoire de la phase de démarrage du partenariat CAFI-Cameroun (2025-2027).

- À cette date, 21 jalons sur 33 sont atteints ou en cours, soit une dynamique d'exécution déjà bien enclenchée au regard du calendrier indicatif de la Lettre d'Intention.
- Pour la majorité des jalons, un appui projet est désormais identifié et mobilisé, à travers notamment le Projet d'Appui à la Coordination Intersectorielle et Multiniveaux (PCIM – GIZ/PNUD), le Projet PAIDATA (FIDA-FODECC), le Projet de Renforcement des Capacités en Aménagement du Territoire (PRCAT – GIZ), le Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam (PGIP-GM – KfW), ainsi que le Don de préparation pour la coordination, mis en œuvre par le PNUD sous le leadership du MINEPAT.
- Dans ce contexte, les progrès observés au cours de la phase de démarrage sont étroitement liés au rôle structurant joué par

les Dons de préparation, qui ont permis d'assurer la continuité des travaux de réforme, de planification stratégique et de mise en place des cadres méthodologiques et organisationnels nécessaires à l'atteinte des jalons, en attendant l'opérationnalisation complète des projets phares du partenariat.

- Par ailleurs, l'année 2026 constitue un point de bascule attendu dans la dynamique d'atteinte des jalons, avec l'entrée effective en phase opérationnelle des principaux projets structurants du portefeuille à partir de février 2026, formalisée par un atelier officiel de lancement. Cette transition vers une mise en œuvre opérationnelle renforcée devrait permettre une accélération progressive de l'atteinte des jalons sur la période 2026-2027, en particulier pour les piliers Agriculture durable et Aménagement du territoire.

Graphique 3 : Statut d'atteinte des jalons de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2025-2027 par pilier



— 4.3 STATUT DES JALONS 2025 PAR PILIER

PILIER 1 : Gouvernance (10 Jalons pour 2025 dont 2 atteints)

- Le pilier Gouvernance couvre au total dix (10) jalons pour 2025, dont 2 sont atteints, 5 sont en cours et 3 sont en délais.
- Les jalons de gouvernance structurent l'ensemble de la phase initiale.

- Les avancées sont particulièrement visibles sur les jalons de ce pilier, qui constituent le socle institutionnel du partenariat. Les travaux techniques sont largement engagés sur plusieurs chantiers structurants (planification, cadres méthodologiques, mécanismes de coordination), avec des validations institutionnelles en cours pour certains jalons.
- Les deux jalons atteints sont :
- l'intégration des critères spécifiques liés aux objectifs du partenariat dans les critères de priorisation et sélection des projets, ainsi que du manuel de procédures de sélection des projets du MINEPAT (accord FRD FMI) ;
- l'intégration des critères d'impact sur la forêt dans la méthodologie pour l'évaluation ex-ante des projets l'investissement incluse dans le guide de maturation des projets (accord FRD FMI).
- Grâce au Don de préparation, cinq (5) jalons prévus pour 2025 ont pu être engagés en 2025 (notamment le Plan Climat National, la CDN révisée, le Plan Forêt-Bois etc.).

Tableau 9 : Statut d'atteinte des jalons gouvernance de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2025

Jalons	Statut	Observations / Evidences
Intégrer politiques et mesures climatiques clés du Gouv à mettre en œuvre avec CAFI dans le Plan Climat National (PCN) qui doit être validé par le Premier Ministre d'ici avril 2025 (accord FRD)	En cours	Validé par primature, phase de traduction en cours avant publication
Actualisation de la Contribution Déterminée au niveau National, (en ligne avec Déclaration de Glasgow et Loi)	En cours	Travaux de validation finalisés. Démarches entreprises vers la soumission.
Intégration, au sein des critères de priorisation et de sélection des projets et du manuel de procédures de sélection des projets du MINEPAT (accord FRD FMI), des critères spécifiques liés aux objectifs du partenariat	Atteint	Décret publié le 29 décembre 2025.
Intégration critères d'impact sur la forêt dans la méthodologie pour l'évaluation ex ante des projets d'investissement incluse dans le guide de maturation des projets (accord FRD FMI).	Atteint	Guide de maturation actualisé et disponible.
Intégration critères d'impacts sur la forêt dans la révision du décret 2018/4992 du 21 juin 2018 (règles processus de maturation des projets) et le décret 2013/7987 (création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière des investissements publics)	En cours	Guide mis à jour, en attente de la mise à jour du décret.
Validation méthodologie d'inventaire forestier national et plan de financement pour sa réalisation.	Délais	Projet PRCAT en cours de démarrage.
Phase pilote inventaire forestier national, dans les communes ciblées	Délais	Projet PRCAT en cours de démarrage.
Soumission niveau de référence d'émission à la CCNUCC sur base des données déjà produites par la FAO dans le cadre du projet régional CAFI	En cours	Première soumission du rapport effective sans données FAO-CAFI. Travaux de finalisation en cours pour intégration des travaux effectués sur les données nationales FAO-CAFI.
Plan conjoint de mobilisation des ressources (domestiques, internationales, publiques et privées) pour la phase de mise à échelle	En cours	En attente de l'élaboration du plan, appuyé par le projet RACINE (FVC)
Mise en œuvre d'une feuille de route pour favoriser l'accès aux marchés du carbone dans les secteurs liés à l'utilisation des terres	Délais	Commission mise en place par décret pour mobiliser les finances climat et l'accès au marché carbone.

PILIER 2 : Agriculture (3 Jalons pour 2025 dont 1 atteints)

Le pilier Agriculture durable couvre trois (3) jalons pour l'année 2025, dont 1 jalon est déjà atteint.

- Les progrès sur les jalons du pilier Agriculture sont étroitement liés au démarrage effectif des projets pilotes, notamment PAIDATA et RACINE.
 - Plusieurs jalons sont conditionnés à la montée en régime opérationnelle des dispositifs de terrain, attendue sur la période 2026-2027.
- Le jalon atteint concerne : « Au moins 300 000 producteurs enregistrés sur la plateforme numérique de gestion des Guichets du FODECC ». En effet, début 2026, 320 000 planteurs de cacao étaient enregistrés sur la plateforme.

Tableau 10 : Statut d'atteinte des jalons agriculture de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2025

Jalons	Statut	Observations / Evidences
Examen et audit du FODECC et Guichet Producteurs et mesures correctives recommandées adoptées	En cours	Examen : 100%, mise en œuvre des recommandations : 50%.
Expansion du modèle de financement des guichets du FODECC aux autres cultures à l'origine de la déforestation	Délais	
Au moins 300,000 producteurs enregistrés sur la plateforme numérique de gestion des Guichets du FODECC	Atteint	Début 2026, 320.000 planteurs de cacao enregistrés sur la plateforme. Cible atteinte : 100%

PILIER 3 : Aménagement du territoire (1 jalon pour 2025, en cours)

- Le pilier Aménagement du territoire couvre un (1) seul jalon pour 2025, actuellement en cours.
 - Les jalons de ce pilier portent principalement sur l'élaboration et la validation d'outils de
- planification spatiale multiscalaire, notamment le zonage national, les SRADDT et les PLADDT, ainsi que sur les dispositifs institutionnels associés.

 - Conformément au calendrier défini dans la Loi, la majorité de ces jalons présente une échéance fixée à 2027, situant leur aboutissement dans la seconde partie de la phase de démarrage (2025-2027).

Tableau 11 : Statut d'atteinte des jalons aménagement du territoire de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2025

Jalons	Statut	Observations / Evidences
Mise en place plateforme nationale et régionales de coordination du désenclavement des bassins de production agricole, et mise en application des dispositions du Guide méthodologique de priorisation des interventions routières de désenclavement	En cours	Sensibilisation en cours.

Perspectives pour la mise à l'échelle

du partenariat (2026-2035)

Coordination du portefeuille et du pipeline d'investissement, accès direct des institutions nationales aux fonds internationaux, marchés du carbone et effet de levier avec le secteur privé.

Les perspectives pour la mise à échelle du partenariat reposent sur la capacité collective du Gouvernement du Cameroun, de CAFI et de ses organismes de mise en œuvre à :

- Coordonner et standardiser la mise en œuvre du portefeuille et du pipeline d'investissements autour d'une programmation basée sur la performance, et alignée sur le programme PSE régional de CAFI ;
- Consolider une architecture institutionnelle et financière pérenne basée sur l'accès direct des institutions nationales au Fond CAFI ;

- Activer l'effet levier pour mobiliser le secteur privé ;
- Déployer une approche programmatique, intégrée et fondée sur la performance.

Coordonner et standardiser la mise en œuvre du portefeuille et du pipeline d'investissement de terrain autour d'une programmation basée sur la performance alignée sur le programme PSE régional de CAFI

- La programmation CAFI au Cameroun se concentre sur la canalisation des incitatifs directs aux petits producteurs agricoles et communales rurales alignés avec

l'aménagement du territoire, comme pilier de la transition vers une économie agricole et forestière sans déforestation.

- Les projets approuvés ou en cours de développement prévoient à cet effet la mise en œuvre d'une complémentarité d'instruments (PSE, subventions productives, appui-conseil, investissements publics et privés), tout en assurant la cohérence intersectorielle par l'ancrage des PSE et autres incitatifs dans la planification nationale (SND30, zonage du territoire, SRADDT, PLADDT).
- La mise en œuvre de ce pipeline de projets articule et intègre les concepts, règles et outils développés par CAFI au niveau régional (programme PSE) avec les programmes et institutions nationales préexistants.
- Sous le leadership du MINEPAT, les organismes de mise en œuvre de CAFI intègrent proactivement les concepts, règles et outils du Programme PSE régional de CAFI développés avec les pays du Bassin du Congo, avec les programmes et institutions nationales préexistantes.
- Cette démarche s'inscrit dans l'approche de programmation basée sur la performance, au cœur de la Lol, formellement entérinée par le Conseil d'Administration de CAFI (Décision EB.2025.26) qui a adopté la Politique de programmation basée sur la performance en juin 2025.
- Au cours des derniers mois, des avancées significatives relatives à la contextualisation nationale du Programme PSE régional de CAFI ont été enregistrées. L'atelier technique national d'avril 2026 a permis de :
 - finaliser à 95 % la feuille de route nationale PSE
 - actualiser les critères d'éligibilité (identification des bénéficiaires, CLIP, aspects fonciers)
 - proposer des canevas opérationnels (procès-verbaux de CLIP, attestations foncières), facilitant la mise en œuvre des activités PSE.
- renforcer la compréhension et l'appropriation des deux outils structurants du mécanisme PSE, notamment : (i) l'outil de planification stratégique Ground Impact, permettant la priorisation spatiale et à l'orientation des investissements ; (ii) l'outil de gestion CAFI-PSE, destiné à assurer la gestion «end-to-end», de l'enrôlement des bénéficiaires au suivi de la performance et au paiement mobile basé sur les résultats.
- En 2026-2027, les organismes de mise en œuvre KfW et IDH recevront un onboarding pour le déploiement de l'outil de gestion CAFI-PES dans le cadre des projets approuvés (Grand Mbam et Hub PSE), ainsi que le projet PAMOL en cours de développement par la KfW.
- Le mécanisme PSE est étroitement articulé avec les instruments nationaux existants, notamment le FODECC et les programmes d'intensification durable de l'agriculture, renforçant la cohérence et la durabilité des interventions. Le grand défi réside désormais dans l'interopérabilité complète des systèmes numériques (enregistrement, paiements, suivi géospatial et reporting), en s'appuyant sur l'intégration des systèmes numériques du FODECC et de l'outil CAFI-PSE.
- Ces avancées devraient renforcer la capacité du Cameroun à mobiliser des financements basés sur la performance et positionner le pays comme un référent régional en matière d'opérationnalisation des PSE.
- À cet égard, il est important, afin d'assurer le bon déploiement du mécanisme de PSE et sa mise à l'échelle, de renforcer le rôle de coordination autour du MINEPAT (conformément aux décrets n° 2025/03043 et 2025/03044 de décembre 2025), notamment

à travers le développement et la gestion des outils PSE de CAFI, ainsi que l'élaboration d'une vision nationale adossée à une feuille de route pour le déploiement des paiements pour services environnementaux et du programme CAFI y relatif. Cela permettra un meilleur alignement et une plus grande cohérence des interventions entre projets, jalons politiques et réformes structurelles prévues dans la Lol.

Consolider une architecture institutionnelle et financière pérenne basée sur l'accès direct des institutions nationales au Fond CAFI.

La Programmation CAFI au Cameroun s'appuie sur un choix stratégique : consolider et utiliser en priorité les institutions nationales existantes (ex FODECC et FEICOM) comme piliers opérationnels du déploiement à grande échelle. À moyen terme, le Cameroun entend bâtir une architecture domestique institutionnelle :

- Financièrement viable, combinant Ressources nationales, Financements concessionnels, Paiements basés sur la performance, Investissements privés et Finance carbone.
- Cohérente et transparente, grâce à l'interopérabilité complète des systèmes numériques (enregistrement, paiements, suivi géospatial, reporting).
- Basée sur un cadre de gouvernance clair, distinguant la réglementation, la coordination stratégique intersectorielle, le pilotage technique et la mise en œuvre opérationnelle.

Accès direct des institutions nationales camerounaises aux Fonds internationaux

- En ligne avec les aspirations du Cameroun, le Conseil d'administration de CAFI (décisions EB.2025.39 et EB.2025.44) a approuvé l'accès national au Fonds CAFI, notamment pour les

entités gouvernementales. Durant une phase pilote, cet accès est strictement limité aux paiements basés sur les résultats, les décaissements n'intervenant qu'après l'atteinte et la vérification indépendante de résultats préalablement convenus

- Objectif : augmenter l'appropriation nationale et la capacité d'absorption des entités nationales tout en assurant une gestion des risques adéquate au travers de paiements conditionnés à la performance.
- Le pilotage de ce mécanisme, fondé sur une approche paiements basée sur les résultats, doit se faire au Gabon dans le cadre des paiements basés sur les résultats de REDD+ ainsi qu'au Cameroun dans le cadre du projet RACINE en partenariat avec le FVC (Voir encadré sur le projet RACINE).
- Le modèle repose sur une Entité Nationale de Coordination (NCE) par pays et plusieurs Entités Nationales Récipiendaires (RNE).
- Le MINEPAT (Entité Nationale de Coordination), en tant qu'institution gouvernementale centrale chargée de coordonner, gérer et assurer la conformité des projets financés par CAFI :
- définit les priorités nationales de programmation et garantit l'alignement avec les stratégies nationales ;
- approuve les allocations de financement CAFI et mobilise des cofinancements domestiques et internationaux ;
- supervise l'avancement des projets.
- Les Entités Nationales Récipiendaires (au même titre que les organismes de mise en œuvre actuel de CAFI) :
- reçoivent les fonds via le NCE ;
- mettent en œuvre les projets et assurent le respect des règles fiduciaires et des normes de sauvegarde des Nations Unies ;
- rendent compte à CAFI.

Les Marchés du Carbone : une opportunité

- Les marchés du carbone sont envisagés par le Gouvernement du Cameroun comme une source complémentaire de financement, sans se substituer aux sources existantes, et en cohérence avec une future stratégie nationale dédiée qui sera élaborée suivant les canons encadrant la planification stratégique au Cameroun (décret du 29.12.25 et guide de planification stratégique édition 2025). Cette approche pourrait capitaliser sur les efforts de la « Feuille de route stratégique pour le marché du carbone et le financement climatique dans le secteur forestier, publiée par la Banque mondiale en novembre 2025.
- Cette stratégie nationale et son cadre de mise en œuvre devront être développés proactivement par le MINEPAT, le MINFI et le MINEPDED en 2026 et 2027.

ENCADRE 1. PROJET RACINE DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN POUR LE FVC/CAFI

- Le projet RACINE vise à accompagner la transition du Cameroun vers une agriculture sans déforestation sur la période 2026–2035. Cette initiative s'appuie sur le système de guichets FODECC, constituant ainsi un cadre structurant pour le financement de la transition agroécologique. Elle ouvre d'importantes opportunités d'investissement en microcrédit vert au sein de l'économie verte du Cameroun, tout en générant des résultats et bénéfices climatiques significatifs.
- Le projet RACINE repose sur un montage financier à fort effet levier combinant financements internationaux, ressources publiques nationales et contributions privées. Le projet mobilise 247M USD de financements publics domestiques et internationaux, et mobilise au total plus de 1 milliard USD en incluant les contributions privées. Le Fond Vert pour le Climat apportera 87M€, sous forme d'un prêt concessionnel de 78,3 M€ (0,75 %, 20 ans, 5 ans de grâce) destiné aux investissements productifs (agroforesterie, intensification durable, infrastructures post-récolte), et d'une subvention de 8,7 M€ pour les biens publics (politiques, traçabilité, MRV, renforcement institutionnel). CAFI contribuera à hauteur de 45M USD sous forme de subventions basées sur les résultats, versées ex post après vérification indépendante. L'État camerounais, via le FODECC, s'engage quant à lui à mobiliser environ 102M USD provenant principalement des redevances à l'exportation cacao-café, qui financent les subventions aux producteurs, aux coopératives et aux communes. Enfin, le cœur du modèle repose sur le co-financement obligatoire des producteurs agricoles, coopératives et communes, qui apportent en moyenne environ 70 % des investissements (épargne et crédits de microfinance), représentant près de 747 millions USD, garantissant un fort effet de levier, l'appropriation locale et la durabilité du mécanisme.

Résultats et bénéfices climatiques attendus de RACINE

Atténuation :

- Éviter l'émission de 37,36 millions de tonnes d'équivalent CO₂ grâce à la prévention de la déforestation et à l'adoption à grande échelle de systèmes agroforestiers.
- Soutenir directement 494160 hectares de vergers cacao-café, déployer 559 000 hectares d'agroforesterie dans le cadre de contrats de transition agroécologique, restaurer 30 000 hectares d'agroforesterie par les communes et préserver 1 000 000 d'hectares de zones forestières communales.
- Assurer la conformité au Règlement de l'Union européenne sur la déforestation importée (RDUE/EUDR) pour 80 % des exportations de cacao, garantissant ainsi l'accès durable aux marchés internationaux.

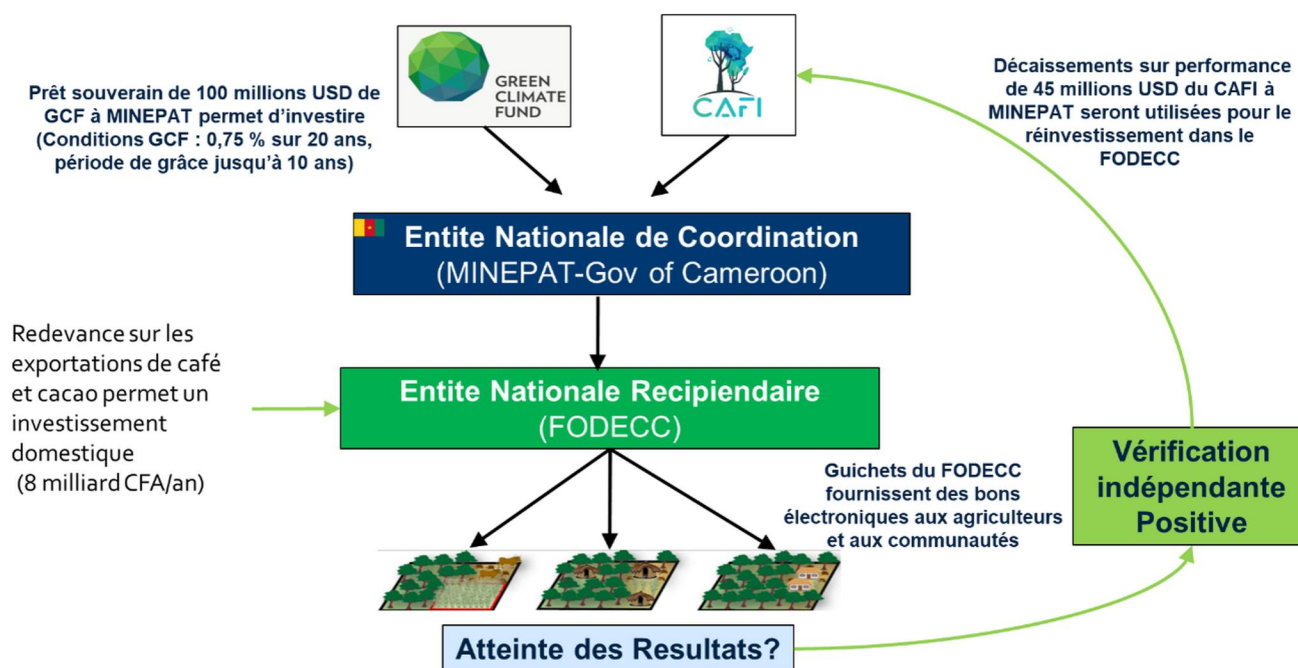
Adaptation :

- Accompagner 43 000 exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques agroécologiques sur 172 000 hectares, améliorant la santé des sols et la capacité de rétention de l'eau.
- Mettre en place 180 centres post-récolte afin de réduire les pertes post-récolte & améliorer la qualité des produits agricoles.
- Permettre à 100 communes de mettre en œuvre des investissements verts, contribuant à réduire leur vulnérabilité face aux inondations et à l'érosion.

Co-bénéfices socio-économiques :

- 227000 bénéficiaires directs, augmenter les revenus agricoles d'environ 25 % et nouveaux emplois ruraux.
- Promouvoir l'équité de genre, avec 40-45 % de femmes bénéficiaires, ainsi que l'inclusion des jeunes (25 %).
- Renforcer l'inclusion financière grâce à l'accès aux services bancaires et aux plateformes numériques.
- L'initiative prévoit un dispositif de suivi, mesure, vérification indépendante assuré par une tierce partie.

Schéma 1. Arrangements de mise en œuvre du projet RACINE



Pour RACINE, le MINEPAT se fait aussi accréditer au FVC en sus de son processus d'accréditation en cours auprès de CAFI permettant de canaliser des financements complémentaires du FVC. Pour sa part, le FODECC joue le rôle d'entités nationale récipiendaire des fonds CAFI qui seront décaissés sur base des résultats vérifiés annuellement au courant de la période 2027-2031.

Activer l'effet levier pour mobiliser des ressources externes et le secteur privé

- Le partenariat entre CAFI et le Cameroun a permis de mobiliser des ressources issues de sources publiques et privées, à la fois internationales et nationales.
- L'initiative RACINE, le Hub Investissement et PSE de l'IDH et le projet PAMOL de la KfW

offrent trois modèles hautement complémentaires démontrant comment le financement CAFI, lorsqu'il est déployé de manière stratégique, passe d'une aide traditionnelle aux projets à des systèmes de financement de long terme, basés sur la performance et de qualité « investment grade ».

- Ensemble, ils montrent comment CAFI peut mobiliser les systèmes de recettes nationales, les capitaux privés, les contributions des agriculteurs, les budgets municipaux, le financement climatique des entreprises et les fonds provenant d'autres IFI.
- Le tableau ci-dessous présente une synthèse des ressources mobilisées grâce aux financements CAFI au Cameroun.

- Pour chaque dollar investi par CAFI dans ces projets, 11 dollars sont mobilisés d'autres sources.
- Cet effet levier est principalement dû à la mobilisation du secteur privé, en effet, pour chaque dollar que CAFI investira dans ces projets, 8,7 dollars seront investis par le secteur privé.
- Il sied d'indiquer que les interventions à venir du projet Canopy Trust qui vise à augmenter les investissements privés dans des chaînes de valeur sans déforestation devraient être coordonnées avec le pipeline des initiatives en cours de la fenêtre secteur privé pour assurer la bonne complémentarité et des synergies étroites entre ces investissements.

Projet	Source	Type	Montant en million USD	Taux de levier (par dollar investi par CAFI)
RACINE (Subvention CAFI de 45 millions)	Prélèvement à l'exportation sur le cacao	Dépenses publiques nationales	102 M	2,27
	Cofinancement obligatoire des agriculteurs (souvent par le biais de prêts accordés par des institutions de microfinance locales)	Secteur privé national	741 M	16,45
	FVC	Public international	100 M	2,22
IDH PES HUB (subvention CAFI de 25 millions)	Entreprises multinationales du secteur du cacao et du chocolat	Secteur privé international	16 M	0,64
	Secteur financier	International privé	13 M	0,52
KfW PAMOL* (subvention CAFI de 20 millions)	PAMOL, entreprises d'État	Partenariat public- privé	15 M	0,75
Montant de co-financement privés (\$)			785 M	8,7
Montant de co-financement total (\$)			987M	11

Tableau 12 : Financements mobilisés grâce aux investissements de CAFI au Cameroun (en vert les financements privés)

*Le projet KfW PAMOL est en cours d'élaboration ; la soumission du PRODOC est prévue pour septembre 2026.

ENCADRE 2. Comment CAFI crée un effet de levier ? Perspectives offertes par le projet

RACINE

RACINE : un modèle national d'effet de levier

- RACINE est un modèle à l'échelle nationale combinant réformes des politiques, systèmes numériques et subventions de PSE pour transformer durablement les chaînes de valeur du cacao et du café. IL illustre cinq principes de levier.
- CAFI associe ses dons aux prêts du FVC dans un modèle de financement mixte.
- La subvention basée sur la performance CAFI, réduit le coût moyen pondéré du capital et permet au Gouvernement du Cameroun de contracter un prêt concessionnel important auprès du FVC (taux de 0,75 % sur 20 ans), une structure impossible à obtenir sur les marchés nationaux (taux de 12 à 18 % et échéances inférieures à 3 ans).
- Ces capitaux long terme stabilisent le « Guichet Producteur » du FODECC et envoient un signal positif aux banques nationales et IMF.
- FODECC multiplie les financements grâce au cofinancement obligatoire des producteurs, coopératives et municipalités.
- Le modèle de cofinancement par e-bon et des plans d'affaires de RACINE exige un cofinancement des bénéficiaires à hauteur de 60 à 80 % des coûts d'investissement, générant un effet de levier significatif de 7:1 sur les subventions publiques :
- Les agriculteurs déposent leur quote-part auprès des IMF avant de recevoir l'aide. Les coopératives et municipalités apportent leur contribution, souvent complétée par des prêts du FEICOM. L'effet de levier total s'élève à 741 millions USD. Ces contributions sont obligatoires, traçables et conditionnent l'accès aux financements du FVC et de CAFI.

RACINE renforce les systèmes nationaux de cofinancement des PSE

- Le projet inclut une obligation contractuelle pour l'État camerounais (via le ministère du Commerce), de fournir au FODECC des ressources régulières issues de la taxe à l'exportation du café et du cacao, représentant 102 M USD sur la période 2027-2031, constituant ainsi une source souveraine et durable de financement climatique que CAFI aide à institutionnaliser.

FODECC et CAFI mettent en œuvre des paiements strictement basés sur la performance

- En ligne avec les décisions du Conseil d'Administration sur l'accès national, RACINE met en œuvre des paiements basés sur la performance fondée sur une vérification à deux niveaux.
- Niveau 1 : (géré par le FODECC) : des contrôles qualité numériques en temps réel comme condition préalable au déblocage des paiements aux agriculteurs ou aux municipalités. La vérification s'appuie sur la plateforme numérique du FODECC, (géolocalisation, traçabilité des e-bons, pièces justificatives et contrôles automatisés), Des conseillers agricoles agréés valident les activités sur le terrain à l'aide de photos géoréférencées, de points GPS et de rapports de terrain structurés. Des contrôles automatisés intégrés bloquent tout paiement si la conformité aux règles du programme ou aux exigences d'utilisation des terres n'est pas démontrée.

ENCADRE 3. Comment CAFI crée un effet de levier avec le secteur privé ? Perspectives offertes par le Hub d'Investissement et PSE de l'IDH

- Le Hub montre comment les subventions de CAFI peuvent mobiliser des financements privés d'entreprises pour les PSE, des capitaux d'investisseurs et des investissements des PME.
- Il complète le modèle axé public de RACINE.

CAFI crée un environnement favorable qui réduit les risques pour les investisseurs

- Les subventions et le soutien général apporté par le partenariat de CAFI aux efforts de coordination interministérielle du MINEPAT, favorisent l'élaboration d'une politique nationale cohérente sur les marchés du carbone.
- Cadre propice à l'attraction d'investissements de multinationales du cacao dans les PSE, en étayant leurs déclarations d'insetting et leurs engagements volontaires de neutralité carbone.
- CAFI normalise la conception des PSE et crée des résultats climatiques vérifiés et investissables, réduisant ainsi les coûts de transaction pour les entreprises multinationales de cacao.
- Les entreprises cherchent à réduire leurs émissions de scope 3 via l'insetting mais ne disposent pas d'un de systèmes MRV crédibles et standardisés. CAFI a mis en place le système de suivi, de vérification et d'infrastructure de données CAFI-PES, permettant aux entreprises de financer 65 % des coûts des PSE (environ 15,7 M USD) et assurer des paiements de long terme aux agriculteurs et aux communautés après la fin des subventions CAFI.
- CAFI fournit des modèles PSE prêts à l'emploi, des protocoles MRV alignés sur les normes d'entreprises (SBTi et le GHG Protocol), des mesures de sauvegardes, le FPIC et des outils d'éligibilité foncière, dans un « système de gestion de bout en bout prêt à l'emploi via l'outil CAFI-PES ».
- Les entreprises évitent ainsi le développement de projets sur mesure ce qui réduit coûts de mise en œuvre et incertitude.

CAFI catalyse l'afflux de financements privés

- Le financement initial de CAFI réduit le risque perçu des investissements et incite les institutions financières à développer des produits de crédit destinées aux PME de l'agriculture durable.
- L'approche de financement mixte du Hub PSE de l'IDH crée un écosystème d'investissement auto-alimenté.

ENCADRE 4. Comment CAFI crée un effet de levier avec les entreprises d'Etat ? Perspectives offertes par le projet PAMOL de la KfW (en cours de développement)

- Suite à la décision EB.2025.21 du Conseil d'administration de CAFI, la KfW a reçu une subvention préparatoire de 400 000 USD pour réaliser une étude de faisabilité du projet PAMOL, visant la mise en œuvre du Master Plan 2025-2035 de PAMOL Plantations PLC dans le paysage de la réserve de biosphère de la forêt de Korup.
- Le projet s'inscrit dans le cadre de la fenêtre régionale du secteur privé de CAFI et propose une approche juridictionnelle de l'intensification durable de la production d'huile de palme, combinée à la mise en place d'un système d'appui aux petits producteurs fondé sur des PSE.
- Afin de maximiser l'effet de levier sur les cofinancements, la contribution de CAFI à ce projet, de 65 millions USD, serait limitée à 20 M USD, et un cofinancement d'au moins 15 millions USD de la part de

PAMOL sur une période de 3 à 5 ans.

- L'étude en cours doit identifier les risques, mesures d'atténuation, les engagements de PAMOL en matière de zéro déforestation et l'alignement du projet avec le programme PSE de CAFI et avec les projets du secteur privé déjà financés par CAFI (e.g. fonds &Green).

Déployer une approche programmatique, intégrée et fondée sur la performance

- La vision de la programmation au Cameroun repose sur une rupture assumée avec l'approche fragmentée par projets de cycles courts, pour appuyer le déploiement et le financement de programmes nationaux, publics et privés, sur base de la performance.
- À moyen terme, l'objectif est de démontrer la faisabilité de l'émergence de grands programmes nationaux et territoriaux, à l'image de RACINE, afin d'accompagner et de consolider les priorités nationales, d'en permettre la mise à l'échelle et d'en assurer la durabilité.
- Il est important ici de souligner que le développement et la mise en œuvre de ces programmes de projets ne seront pas monopolisés par l'État camerounais : le développement des initiatives privées, telles que le Hub d'Investissement et PSE ou le projet PAMOL porté par la KfW, est bienvenu dès lors que ces initiatives s'alignent sur le cadre national de mise en œuvre, en particulier le « référentiel national PSE » développé avec l'appui de CAFI, et qu'elles viennent compléter les efforts déjà fait par les institutions nationales telles que le FODECC et le FEICOM.

ENCADRE 5. Une première opportunité de réplification du modèle RACINE : le « mécanisme de financement écologique des communes »

- L'accès direct des entités nationales camerounaises aux financements internationaux sera mis en œuvre pour la

première fois à travers le projet RACINE, en partenariat avec le FVC. En cas de succès, ce modèle est appelé à être répliqué dans d'autres secteurs.

- La Loi prévoit la création, au sein d'une institution financière nationale, d'un guichet dédié au cofinancement des investissements structurants inscrits dans les plans communaux (PLADDT/PCD) et régionaux (SRADDT/PRD), conditionné à l'atteinte de résultats en matière de conservation, de gestion durable, de reboisement et de restauration des écosystèmes forestiers, désigné comme le mécanisme de financement écologique des communes.
- Ce mécanisme devra impérativement intégrer un dispositif d'appui-conseil aux communes et aux régions, afin de les accompagner dans la priorisation des investissements structurants au service de la transition écologique du développement local, en cohérence avec l'un des piliers centraux de la Loi CAFI, relatif à la gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles.
- À ce titre, le Cameroun s'est engagé à couvrir l'ensemble du territoire national par des outils de planification spatiale aux niveaux régional et communal et à en garantir la mise en œuvre effective, dont les acteurs locaux pourront s'approprier l'exécution à travers :
 - la mise en place d'incitations ciblées en faveur des communes ;
 - l'intégration explicite des objectifs de gestion durable, de conservation et de restauration des forêts dans leurs stratégies de développement local ;

- la préparation de plans de financement robustes et bancables ;
- la vérification de leur conformité aux normes nationales et internationales.
- L'institution financière nationale pressentie pour la mise en œuvre de ce mécanisme est le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), établissement public au service des CTD.
- Le FEICOM est actuellement en phase avancée d'accréditation auprès du Fonds d'adaptation, ce qui le positionne comme une institution nationale crédible pour l'accès direct aux financements climat internationaux et renforce son rôle stratégique au sein de l'architecture nationale de financement climatique et environnemental, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la Loi CAFI.
- Par ailleurs, le FEICOM dispose de ressources financières propres significatives, issues de mécanismes pérennes de mobilisation domestique, lui permettant de préfinancer les investissements structurants des communes et régions et de conditionner les appuis financiers à des performances mesurables en matière de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes forestiers.
- Dans cette configuration, le FEICOM apparaît comme une plateforme nationale clé pour l'opérationnalisation à grande échelle du mécanisme de financement écologique des communes et comme un candidat de premier plan pour l'accès national aux ressources de CAFI, en complémentarité avec les autres guichets et instruments financiers climatiques internationaux.

Mobilisation des ressources

et effet levier

Objectifs de mobilisation de la Lettre d'intention, progrès de la phase de démarrage et trajectoire vers la phase d'engagements et la mise à l'échelle.

— 6.1 Objectifs de mobilisation des ressources de la Lol

- Le Cameroun et CAFI se sont engagés dans la Lol à fournir des efforts conjoints et concertés pour la mobilisation progressive d'un montant prévisionnel de 2,5 milliards de dollars américains composés comme suit :
- 500 M USD de dons, dont une partie importante appuiera la structuration de prêts liés au développement durable et/ou d'autres financements innovants et basés sur la performance, créant un effet de levier financier ;
- 500 M USD de prêts concessionnels auprès des IFI ;
- 1,5 Md USD issus du secteur privé.
- Les financements internationaux s'inscrivent en complément des efforts budgétaires domestiques. Les contributions domestiques feront l'objet d'un chiffrage consolidé dans les protocoles annexés. Enfin, dans le cadre de la Lol, l'État du Cameroun et CAFI entendent fournir des efforts conjoints dans la mobilisation de paiements basés sur les résultats pour la réduction des émissions

dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, notamment en travaillant à la génération et à la vente de crédits carbone dans le cadre de la coalition LEAF.

Des progrès significatifs réalisés en termes de mobilisation des ressources et de co-financements !

- Au regard des cibles ambitieuses fixées par la Lol, soit 2,5 milliards USD, le partenariat CAFI-Cameroun enregistre à ce stade des progrès solides et mesurables, avec environ 1,18 milliard USD déjà mobilisés ou en cours de mobilisation, représentant près de 47 % de l'objectif global.
- Les avancées sont particulièrement marquées sur le volet du secteur privé, avec environ 780 M USD mobilisés ou en pipeline, soit 52 % de la cible de 1,5 milliard USD, constituant ainsi la principale source de l'effet levier observé dans le portefeuille.
- Les dons atteignent environ 171 millions USD (96 M USD déjà mobilisés et 75 M USD en cours), soit à 34 % de l'objectif de 500 M USD, et dépassant largement la cible initiale de la phase de démarrage (60 M USD).
- Les financements concessionnels progressent, avec environ 90 M USD en cours de mobilisation auprès des IFIs, principalement via le FVC.
- Les ressources domestiques publiques, non plafonnées dans la Lol, atteignent déjà près de 120 M USD, notamment via le FODECC, confirmant une trajectoire crédible de montée en échelle fondée sur la performance et l'appropriation nationale.
- Le tableau présenté ci-après synthétise l'état d'avancement de la mobilisation des ressources, en comparant les montants mobilisés ou en cours de mobilisation aux objectifs fixés par la Lettre d'Intention

Tableau 13 : État de la mobilisation des ressources vs objectifs de la Lol

Type de financement	Objectif Lol (USD)	Mobilisé (portfolio) (USD)	En cours / (pipeline) (USD)	Total mobilisé ou en cours (USD)	Reste à mobiliser (USD)
Dons	500,000,000	95,997,992	75,000,000	170,997,992	329,002,008
Prêts (IFI)	500,000,000	0	90,000,000	90,000,000	410,000,000
Ressources domestiques publiques	à estimer	2,978,808	117,000,000	119,978,808	—
Secteur privé	1,500,000,000	13,000,000	767,000,000	780,000,000	720,000,000
Financement carbone	à estimer	16,000,000	0	16,000,000	—
TOTAL	2,500,000,000	127,976,800	1,049,000,000	1,176,976,800	1,323,023,200

Dépassement des objectifs de la phase de démarrage vers la phase d'engagements avec les ressources mobilisées par le Cameroun dans le cadre de l'AMI régional secteur privé

- Des ressources significatives, à hauteur de 128 476 116 USD, ont déjà été mobilisées pour la phase de démarrage du partenariat, dont 93 258 708 USD apportés par CAFI.
- Cette mobilisation va bien au-delà de l'enveloppe initiale de 60 M USD octroyée par CAFI pour la phase de démarrage, et

s'explique par des fonds additionnels fournis par le Royaume-Uni en appui au FODECC, ainsi que par le fait que le Hub d'investissement et PSE de IDH, développé dans le cadre de la fenêtre régionale secteur privé de CAFI, sera mis en œuvre en premier lieu au Cameroun, avant d'étendre le modèle au niveau régional s'il rencontre un succès.

Forte mobilisation des ressources en cours pour la mise à échelle

- CAFI et le Cameroun sont en cours de mobilisation de ressources financières

Tableau 14 : État de la mobilisation des ressources vs objectifs de la Loi

Organisme de mise en œuvre	Nom du Projet	Montant du financement CAFI (USD)	Co-financement (USD)			Montant total (USD)	Date approb.
			International	Domestique			
				Public	Public		
MINEPAT	RACINE	45,000,000	100,000,000	102,000,000	747,000,000	994,000,000	Juil-26 GCF Board meeting
KfW	PAMOL	20,000,000	0	15,000,000	20,000,000	65,000,000	Oct-26
Total		65,000,000	100,000,000	117,000,000	767,000,000	1,059,000,000	

La recette du succès

- Le partenariat CAFI-Cameroun a réussi à diversifier et mobiliser plusieurs sources de financement, en combinant finance publique et privée, nationale et internationale, autour d'une logique d'effet levier et de performance.

Une mobilisation forte des financements domestiques camerounais

- Un élément central du succès réside dans l'ancrage des financements internationaux dans des mécanismes nationaux existants, en particulier Le FODECC, financé par des prélèvements à l'exportation du cacao et du café, qui apporte plus de 100 millions USD de

considérables, principalement à travers le développement du projet RACINE, (994 millions USD) qui doit être approuvé par le Conseil d'administration du FVC mais aussi à travers le projet PAMOL, pour l'intensification durable de la production d'huile de palme par les petits exploitants dans le Sud-Ouest du Cameroun (65 M USD, contribuant à la diversification du portefeuille et au renforcement de l'effet levier du partenariat.

ressources publiques nationales dans le cadre du projet RACINE.

- Le modèle FODECC impose un cofinancement obligatoire des producteurs, coopératives et communes, (60 à 80 % des investissements), souvent via l'épargne ou le crédit des IMF locales.
- Résultat : près de 740 M USD de financements privés domestiques, conditionnés à la performance.
- Ce mécanisme transforme les subventions CAFI en un outil de mobilisation massive de l'épargne et du crédit local, tout en garantissant l'appropriation et la durabilité.

Un partenariat stratégique structurant avec le FVC

- Le Cameroun a inscrit CAFI dans une architecture de financement climatique de long terme, notamment à travers le projet RACINE cofinancé avec le FVC.
- Le FVC apporte un prêt concessionnel majeur (78M€) et une subvention pour les biens publics.
- CAFI complète le montage par 45M USD de paiements basés sur les résultats, versés ex post après vérification indépendante.
- Ce couplage subventions CAFI et prêts du FVC réduit le coût du capital, renforce la crédibilité du dispositif et permet d'atteindre une échelle inaccessible via les seuls budgets nationaux.
- En parallèle, le Cameroun progresse vers l'accréditation FVC du MINEPAT, renforçant l'accès direct à plusieurs fonds climat internationaux et consolidant l'architecture nationale de financement climatique.

Une diversification réussie via la fenêtre « secteur privé » de CAFI : les projets IDH et KfW comme catalyseurs

- Le partenariat CAFI-Cameroun a pleinement utilisé la fenêtre secteur privé de CAFI pour attirer des capitaux privés complémentaires aux financements publics.
- Le Hub Investissement et PSE de IDH mobilise des entreprises multinationales du cacao et du chocolat ainsi que des investisseurs

financiers. Les subventions CAFI y servent d'élément catalyseur de réduction des risques (MRV, PSE standardisés, sauvegardes), permettant aux entreprises de financer directement environ 65 % des coûts des PSE et d'activer des financements privés additionnels (environ 29M USD au total).

- Le projet PAMOL, développé par la KfW, illustre un autre : CAFI limite volontairement sa contribution (jusqu'à 20M USD) afin d'exiger un cofinancement public-privé explicite de PAMOL (au moins 15M USD). La subvention préparatoire finance l'étude de faisabilité, rendant le projet « investment grade » et attractif pour d'autres partenaires financiers (&Green, lignes de crédit climat).
- Ces deux projets démontrent le passage d'une logique de subvention isolée à la mise en mouvement d'écosystèmes d'investissement privés, nationaux et internationaux.

Un effet levier mesurable et structurant

- Grâce à cette combinaison de financements, 1 dollar investi par CAFI permet de mobiliser environ 11 dollars de financements additionnels, dont 8,7 dollars provenant directement du secteur privé.
- Le partenariat CAFI-Cameroun illustre ainsi comment une aide climatique bien conçue peut évoluer vers un système national de financement climatique et productif, fondé sur la performance, l'investissement privé et l'appropriation nationale.

Recommandations

de la Revue 2026

Recommandations adoptées par les Parties à l'issue de la revue annuelle 2026, pour consolider les progrès vers l'atteinte des objectifs convenus dans le cadre du partenariat.

RENFORCER (I) LA REDEVABILITÉ DU GOUVERNEMENT QUANT AU RESPECT DES ENGAGEMENTS DU PAYS EN MATIÈRE DE CLIMAT AINSI QUE (II) LA COHÉRENCE DES DOCUMENTS NATIONAUX FAISANT ÉTAT DE CES ENGAGEMENTS CLIMAT, NOTAMMENT EN TERMES D'OBJECTIFS PRIORITAIRES NATIONAUX

Contexte

- Le Gouvernement du Cameroun, en tant que partie sous la Convention Climat des Nations Unies sur les Changements Climatiques, s'est engagé à soumettre, à l'instar de toutes les parties, un certain nombre de documents clés fixant les objectifs nationaux en matière de climat, à l'instar des Contributions Déterminées au niveau national (CDN), des rapports biennaux actualisés (BUR) et Niveau d'Émissions de Référence des Forêts (NERF). Deux de ces documents, la CDN révisée et le FREL devaient être soumis respectivement au dernier trimestre 2025 et au premier trimestre 2026 conformément aux engagements pris sous la CCNUCC.
- Par ailleurs, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé auprès du FMI dans le cadre de l'accord passé pour accéder à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) à

développer et faire valider un Plan National Climat.

- Enfin, dans le cadre de la Lettre d'intention signée avec CAFI, le Gouvernement a énoncé un certain nombre d'ambitions et objectifs (section 1- Lol, « Objet du partenariat ») et s'est engagé à s'assurer de l'alignement des différents documents stratégiques susmentionnés avec la Déclaration de Glasgow et les objectifs de long et moyen termes de la Lettre d'Intention (Partie « Jalons » du Protocole de la phase de démarrage en annexe de la Lol).

Statut

- En 2025, de nombreux travaux ont été conduits en matière de développement des cadres stratégiques et des documents climatiques nationaux par le Gouvernement du Cameroun avec l'appui financier et technique de CAFI. Ces avancées témoignent d'un effort renouvelé et structuré, contrastant positivement avec la période précédente au cours de laquelle, malgré des financements mobilisés sur près d'une décennie, les résultats étaient limités, à l'instar de :
 - la soumission et la validation du Premier Ministre du Plan Climat National (PCN) ;
 - la finalisation de la révision de la CDN ;
 - le développement d'un Niveau d'Émissions de Référence des Forêts (NERF) et le développement ainsi que la soumission à la CCNUCC d'un Niveau de Références des Forêts (NRF) ;
 - la validation par le Gouvernement des données relatives à l'estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus à l'aide de SEPAL avec l'appui de la FAO dans le cadre d'un financement régional de CAFI.
 - La dynamique actuelle permet ainsi de constater une amélioration notable tant dans
- la production des contenus que dans l'appropriation progressive des enjeux climatiques par les institutions concernées.
- Néanmoins, si ces évolutions constituent indéniablement une source de satisfaction, elles sont toutefois atténuées par l'existence de défis structurels majeurs qui limitent, à ce stade, la pleine valorisation de ces efforts – tels que :
 - La CDN révisée document clé qui a atteint un niveau de finalisation avancé, pourtant annoncée lors de la COP30 à Belém, sans pour autant avoir été formellement soumise à la CCNUCC, ce qui empêche la prise en compte des travaux réalisés, sa reconnaissance officielle et constitue un manquement vis-à-vis des engagements internationaux.
 - L'absence d'intégration dans les versions finales des documents stratégiques de travaux et de contributions analytiques et techniques développés dans le cadre d'ateliers inclusifs mobilisant un large éventail de parties prenantes, et/ou avec l'appui d'assistance technique spécialisée mobilisée, dans les versions finales des documents qui ont été validées et soumises par l'autorité compétente.
 - Ainsi, la version du Plan National Climat soumise pour validation par le Premier Ministre pour remplir les exigences du FMI n'intègre pas les contributions techniques et analytiques soutenues par CAFI, limitant ainsi la pleine valorisation des ressources techniques, financières et humaines mobilisées au cours du processus, mais aussi et surtout ne permettant pas un alignement des objectifs entre les engagements pris par le Cameroun dans la Lol avec ceux énoncés dans le Plan Climat.
 - Il en va de même pour le Niveau de référence des Forêts (NRF) soumis par le Cameroun à la CCNUCC en février 2026. Ce qui devrait

constituer une avancée et un jalon majeur dans la structuration de l'action climatique du Cameroun, en tant que premier niveau de référence formellement reconnu au plan international. Le NERF soumis par le Cameroun se base sur des données peu alignées sur celles en provenance de sources indépendantes (par exemple le taux de déforestation y est estimé à 22 600 ha/an, ce qui est 4 à 7 fois inférieur à toutes les estimations produites par des sources indépendantes, y inclus celles de la FAO validées par le pays). Mais au-delà, le choix d'un NRF zéro a des implications importantes pour la stratégie climatique du Cameroun ; le moindre bilan net positif sur une période future annulera tout droit à compensation. Dans un contexte où les pressions de déforestation sont réelles et documentées comme croissantes, cette rigidité expose le Cameroun à un risque élevé de ne pas accéder aux paiements basés sur les résultats.

- Cette situation traduit un déficit de redevabilité fragilisant la valeur ajoutée de l'appui aux réformes liées à l'utilisation des terres et l'engagement climat au Cameroun.
- Ce manque d'alignement entre les objectifs, les hypothèses de référence et les données utilisées dans ces différents documents nuit à la lisibilité et à la cohérence globale de l'ambition climatique gouvernementale, pouvant conduire à des messages perçus comme contradictoires.

* La CDN révisée n'apparaît pas sur le portail du registre des contributions nationales déterminées de la CCNUCC (<https://unfccc.int/NDCREG>)

Recommandations

Il est recommandé que le partenariat Cameroun-CAFI renforce les exigences de redevabilité du Gouvernement pour tout

document stratégique élaboré avec le soutien de CAFI. Ainsi, il est recommandé de :

- Conditionner la reconnaissance de l'atteinte des jalons de gouvernance à la qualité, à la cohérence et à l'alignement effectif des documents produits avec les engagements pris dans la Lettre d'Intention, tel qu'énoncé dans cette dernière ; concrètement, il s'agirait de réévaluer le statut d'atteinte des jalons en 2026 si les versions finales, validées et soumises de ces documents stratégiques (CDN, FREL, PNC) ne démontrent pas une cohérence en termes d'objectifs et ne se basent pas sur des données et méthodologies robustes ; (Responsable : MINEPAT).
- Veiller à la soumission dans les délais des documents stratégiques du pays, en lien avec les engagements nationaux et internationaux pris dans le cadre des divers agendas internationaux. Ce point fait écho en particulier à la Contribution Déterminée Nationale (3.0) du Cameroun, qui a été élaborée avec l'Appui de CAFI, et qui serait d'après les représentants du MINEPDED à la revue, en attente d'approbation.
- Renforcer le rôle de coordination et d'arbitrage de MINEPAT afin de garantir la cohérence interministérielle et l'alignement des livrables stratégiques appuyés par le partenariat et ce, conformément au Décret N°2025/03044 de décembre 2025 portant sur les modalités d'élaboration et de validation des documents de planification stratégique. Plus spécifiquement, il est recommandé de :
 - Mettre en place un mécanisme formalisé d'assurance qualité et de validation interinstitutionnelle pour toutes les données stratégiques liées aux engagements internationaux (REDD+, NDC, Plans sectoriels). (Resp : TBD).
 - Assurer une meilleure valorisation et utilisation des données nationales dont celles

du MINFOF produites avec l'appui de CAFI à travers la FAO, afin de garantir la cohérence entre investissements CAFI et les exigences en termes de reporting international. (Resp : MINEPDED).

- Dans le cas spécifique du NERF/NRF, soutenir activement les échanges en cours entre MINEPAT, MINEPDED, ONACC et les ministères sectoriels en vue de la soumission d'une version révisée et techniquement robuste du FREL avant la fin juin 2026. (Resp : MINEPDED).
- Mettre en place ou faire fonctionner les mécanismes nationaux existants de coordination de la finance climatique (Programme Finance Climat) impliquant notamment le MINFI, le MINEPDED et le MINEPAT entre autres parties prenantes clés. (Resp : MINEPAT & MINEPDED).
- Valoriser les données de déforestation et de suivi du couvert forestier sur une base annuelle.
- Renforcer sa production statistique en matière de couvert forestier, d'émission de carbone et de changement climatique en veillant notamment à la participation et à la coordination des acteurs concernés, ainsi qu'aux standards méthodologiques internationaux.

A cet effet, il est recommandé de :

- Capitaliser les travaux réalisés avec les données du MINFOF produites avec l'appui de la FAO, dans la finalisation du Niveau de Référence des Forêts du Cameroun dont le premier draft a été soumis à la CCNUCC en janvier 2026, pour un meilleur alignement avec les engagements pris dans la Lol ;
- Renforcer la production statistique en matière de couvert forestier, d'émission de carbone et de changement climatique en veillant notamment à la participation et à la coordination des acteurs concernés, ainsi

qu'aux standards méthodologiques internationaux

- Garantir l'intégration méthodologique du niveau de référence qui sera révisé dans le prochain rapport biennal de transparence soumis à la CCNUCC et couvrant la période 2016-2022 et faire rapport sur la déforestation observée durant la période 2023-2026.
- Elaborer un plan pour la mise en place et le financement durable des capacités nationales, y compris des instituts de recherche, sur le suivi de l'utilisation des terres agricoles et forestières, permettant de disposer de données robustes, cohérentes et publiées annuellement.

CONSOLIDER LE PASSAGE VERS LA PHASE DE MISE À L'ÉCHELLE DU PARTENARIAT SUR LA BASE DU MODÈLE DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE DU PROJET RACINE EN PARTENARIAT AVEC LE FONDS VERT CLIMAT (GREEN CLIMATE FUND- GCF)

- Le projet RACINE constitue désormais l'initiative centrale et structurante du pilier agriculture du partenariat CAFI-Cameroun, par son ambition, son volume financier, sa capacité à combiner différentes sources de financement (domestiques et internationales, publiques et privées), son alignement avec les objectifs de déforestation zéro et de transition agroécologique, et le pilotage opérationnel des modalités d'accès national pour plus de durabilité.
- Programme inédit dans l'ensemble de la sous-région soumis au Fonds Vert Climat de par ces éléments, il constitue une priorité pour ce dernier ainsi que pour le Gouvernement et inscrira le partenariat Cameroun-CAFI dans la phase de mise à échelle.

- L'approbation de RACINE par le Conseil d'Administration du Fond Vert Climat est prévue pour la fin juin 2026.

Recommandations :

- Maintenir une priorité stratégique élevée sur l'aboutissement du processus RACINE, en assurant une coordination étroite entre le Gouvernement, le GCF, le Secrétariat CAFI, et les partenaires techniques afin de respecter le calendrier critique sur 2026 (réponse aux commentaires GCF, revue iTAP,) (Resp : MINEPAT, CAFI).
- Clarifier, en amont de l'approbation CAFI, les articulations opérationnelles entre RACINE et les projets existants (notamment IFAD/FODECC, GIZ et KfW), afin d'éviter les chevauchements et maximiser les synergies territoriales et institutionnelles. (Resp : MINEPAT).
- Renforcer la communication stratégique autour de RACINE comme premier pilote de mise à l'échelle via un prêt concessionnel GCF adossé à des paiements fondés sur les résultats CAFI, en documentant les enseignements pour une éventuelle réplique dans d'autres secteurs. (Resp : MINEPAT, CAFI).
- Développer un programme pays Cameroun pour le Fonds Vert pour le Climat (GCF) en y intégrant les engagements du pays en matière de développement durable dont ceux pris dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI.. Cette activité pourrait alors être conduite conjointement avec le MINEPDED, Autorité Nationale Désignée au GCF. (Voir recommandation 1). (Resp : MINEPAT, MINEPDED).

FAIRE DE LA PLAINE CENTRALE UN MODÈLE DE CROISSANCE VERTE ET RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DES INTERVENTIONS

Contexte

- La Plaine Centrale constitue un territoire stratégique pour la mise en œuvre concrète de l'ambition de croissance verte portée par le partenariat Cameroun-CAFI. Les dynamiques de développement agro-industriel, les enjeux de préservation des écosystèmes, les initiatives d'agro-parcs, les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), ainsi que les interventions en matière d'aménagement du territoire doivent y être articulés de manière cohérente.
- Dans ce contexte, il importe d'assurer une coordination renforcée entre les projets de la phase de démarrage du partenariat CAFI, conçus comme une architecture cohérente visant à transformer la gestion des terres et promouvoir une économie verte. Cette coordination devra également permettre d'éviter les approches en silo et de maximiser les synergies avec le projet de développement de la Plaine Centrale financé par la Banque Africaine de Développement.

Recommandations

Dans l'optique de faire de la Plaine Centrale en un modèle de "croissance verte", il est recommandé :

- Créer d'urgence une Plateforme de Dialogue Technique (MINADER, MINEPAT, MINFOF, MINEPDED, CAFI, BAD) pour valider le zonage agro-industriel avant toute nouvelle attribution de ventes de coupes & de parcelles (Gouvernance Intersectorielle).
- Veiller à la coordination des interventions de CAFI et à l'alignement entre ces interventions de CAFI et celles du projet de développement de la Plaine Centrale financé par la Banque

Africaine de Développement, toute chose qui permettrait de garantir la cohérence stratégique, l'efficacité des investissements et l'atteinte d'impacts transformateurs à l'échelle du paysage (Resp : MINEPAT, MINADER, CAFI).

- Réaliser un inventaire fin des zones "No-Go" (HVC/HSC) & établir des zones tampons dynamiques (50m à 100m) autour des réseaux hydrographiques et des corridors biologiques (Mise à jour de la Planification Spatiale de l'EIES).
- Utiliser le statut d'AMCEZ (Loi 2024) pour gérer les forêts galeries au sein des concessions.
- Intensifier les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour les communautés engagées dans l'intensification agricole sur les espaces périphériques de l'Agro Parc et dans la préservation des Forêts de Grandes Valeurs identifiées (Resp : MINEPAT, MINEPDED, MINADER, CAFI).
- Introduire des clauses environnementales contraignantes dans les baux emphytéotiques accordés aux investisseurs, incluant des obligations de gestion durable, de préservation des zones sensibles et de respect des trajectoires zéro déforestation. (Resp : MINDCAF, MINEPAT, MINEPDED, MINADER).

SÉCURISER LES PROCESSUS D'ACCÈS NATIONAL AU FONDS CAFI EN COORDINATION AVEC D'AUTRES FONDS VERTICAUX

- Le passage inédit du partenariat CAFI-Cameroun à des modalités d'accès national direct constitue une avancée stratégique majeure en matière d'appropriation nationale, d'alignement avec les priorités de développement et de durabilité.

- Dans ce contexte, les processus d'accréditation de MINEPAT, en tant qu'entité de coordination nationale, et de FODECC, en tant qu'entité nationale bénéficiaire, sont déterminants pour la crédibilité, la soutenabilité et la réputation du partenariat.
- L'accès national repose en outre sur un modèle exigeant de décaissements basés sur la performance, sans avances, conditionnés à des résultats vérifiés de manière indépendante. Dans le cadre du projet RACINE, le FODECC sera la première entité nationale soumise à ce niveau élevé d'exigences en matière de transparence, de performance et de conformité aux standards internationaux.
- La mobilisation du MINEPAT et autres entités gouvernementales partenaires, les travaux conduits par ces derniers, dans le développement et le portage de ce programme sous modalité d'accès national est à saluer et à encourager avec force. La bonne conduite de ces processus complexes et novateurs pour répondre aux exigences internationales nécessitent i) une mobilisation soutenue des entités gouvernementales concernées -mobilisation en cours par ailleurs saluée dans le cadre de cette Revue -, ainsi que ii) des appuis techniques dédiés et pointus, jusque présent sollicités auprès du secrétariat CAFI.

Recommandation :

- Renforcer l'appui technique aux institutions nationales, notamment pour la finalisation et la mise en conformité des dispositifs HACT, SEAH et SES, en mobilisant pleinement l'assistance technique disponible via UNOPS, et en assurant une planification réaliste et soutenable des missions d'évaluation. (Resp : MINEPAT, CAFI, UNOPS).

RÉSOUTRE EN PRIORITÉ LE BLOCAGE INSTITUTIONNEL AFFECTANT LE PROJET FIDA/FODECC

Le projet PAIDATA, mis en œuvre avec l'appui du FIDA, a été le premier projet du portefeuille à obtenir l'approbation de son document de projet en juin 2024, soit moins d'un an après la sélection des organismes de mise en œuvre. Cette dynamique a permis un démarrage anticipé par rapport aux autres projets du portefeuille. À ce stade, le projet présente le niveau d'exécution le plus avancé, avec des résultats déjà observables sur le terrain, notamment en matière de déploiement du guichet producteur.

La mise en œuvre du projet fait néanmoins face à des contraintes opérationnelles, notamment en lien avec les mécanismes de gestion des flux financiers au niveau national et certaines procédures administratives. Ces éléments, largement discutés entre les parties prenantes, relèvent de facteurs structurels et font actuellement l'objet d'un dialogue renforcé afin d'assurer la continuité des décaissements et la bonne exécution du projet.

- Recommandations :
- Poursuivre les efforts de concertation déjà en cours entre le FODECC, la CAA et le FIDA afin de fluidifier les décaissements dans le cadre du Projet pilote d'Appui à l'intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique.
- Faire des propositions, de scénarii intégrant la possibilité d'une réallocation totale ou partielle des fonds. La question de l'immeuble Siège du FODECC. En effet, l'Administrateur du FODECC a relevé, qu'il venait de recevoir l'autorisation de démolition sur le site alloué au bâtiment, mais le FIDA indique sa réserve, sous la possibilité de conduire les études et le chantier à terme, dans la période prévue (1 an) (Resp. FODECC, FIDA, MINEPAT).

- Identifier et mettre en œuvre les mesures prioritaires permettant d'améliorer l'exécution du projet et d'en sécuriser les résultats sur la période restant. À cet effet PAIDATA pourrait capitaliser les conclusions et recommandations de l'atelier de démarrage technique (UGP PAIDATA, FODECC, FIDA).
- Déclencher un suivi politique de haut niveau par le MINEPAT, en s'appuyant sur l'accompagnement technique du FIDA et les recommandations de l'atelier technique de démarrage du PAIDATA, afin de lever les contraintes institutionnelles et opérationnelles qui affectent l'exécution du projet.
- Finaliser la mise en place du Comité de pilotage (COPIL) du projet, en tant qu'organe d'orientation stratégique. (Resp : FIDA).
- Identifier une solution au déficit de ressources nationales destinées à couvrir la TVA et à assurer le fonctionnement de la commission de passation des marchés du PAIDATA. (Resp. UGP, MINEPAT / MINFI).
- Organiser dans les meilleurs délais une réunion réunissant l'UGP et la CAA, à l'effet de s'accorder sur les pièces justificatives de dépenses de subventions pour garantir le réapprovisionnement des comptes d'opération par la CAA.

RAPPELER À L'ENDROIT DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE SÉLECTIONNÉS DANS LA PHASE DE DÉMARRAGE DE LEUR RESPONSABILITÉ QUANT À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DANS LES DÉLAIS IMPARTIS

- Le Gouvernement du Cameroun et CAFI se sont efforcés de pallier des défis rencontrés en termes de délais dans le cadre de partenariat avec d'autres pays de la région, afin d'éviter l'absence de financements disponibles et d'opérationnalisation des

projets pour l'atteinte des jalons agréés lors de la signature des Lol.

- Ainsi, l'Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en mai 2023 (EB.2023.08) et les organismes de mise en œuvre ont été sélectionnées début août 2023, la non-objection du Gouvernement a été fournie en septembre 2023 pour le développement des projets, et ce, donc un an avant la signature de la Lettre d'Intention en octobre 2024 afin d'assurer autant que faire ce peut un démarrage effectif des activités en parallèle. Le Manuel d'opérations de CAFI indique un délai de 9 mois pour le développement des documents de projet et soumission par les organismes de mise en œuvre pour approbation par CAFI. CAFI a fourni des exceptions pour ne pas relancer un nouveau cycle d'instruction qui aurait occasionné des délais additionnels.
- 80% des projets du portefeuille ont été approuvés courant 2025 et lancés en février 2026, soit 2,5 ans après la sélection des organismes de mise en œuvre suite à l'AMI.
- Si les parties ne peuvent que tirer constat des délais d'instruction importants, elles formulent les recommandations suivantes :

Recommandations :

- Identifier des procédures opérationnelles et garantir la bonne mise en œuvre de ces dernières afin d'assurer l'atteinte des résultats escomptés dans les délais impartis et ce, conformément aux règles et procédures de l'organisation de mise en œuvre. (Resp : organismes de mise en œuvre sélectionnés)
- Rappeler que le Conseil d'administration de CAFI n'octroiera pas d'extension avec ou sans coût aux projets dont les résultats escomptés ne seront pas atteints dans les délais impartis dans les documents de projet approuvés (Resp : CAFI avec NO MINEPAT).

POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA COORDINATION NATIONALE

- Le rôle de coordination assuré par le MINEPAT dans le pilotage du partenariat Cameroun-CAFI a été rempli avec succès, avec un suivi rigoureux effectué auprès des diverses parties impliquées dans le cadre du partenariat, en premier lieu desquels les ministères sectoriels, les entités gouvernementales et décentralisées, et les organisations de mise en œuvre.
- Le partenariat CAFI-Cameroun repose néanmoins toujours sur une phase de construction institutionnelle.
- Un élément central réside à cet égard dans la coordination des mécanismes Paiements pour Services Environnementaux au Cameroun, notamment au travers de i) l'appui au développement de gestion des outils PSE de CAFI, ainsi qu'à ii) l'élaboration d'une vision nationale adossée à une feuille de route pour le déploiement des paiements pour services environnementaux et le programme y relatif de CAFI.

Recommandations :

Ce rôle de coordination mérite d'être renforcé, le processus de clarification du cadre réglementaire et des arrangements de mise en œuvre ne doit pas bloquer la mise en œuvre des PSE. Au contraire, les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des PSE doivent informer le développement de ce cadre normatif national :

- Renforcer la coordination autour du MINEPAT, du mécanisme de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), pour un meilleur alignement et cohérence des interventions en la matière sur la vision et la feuille de route nationale conformément aux Décrets 2025/03043 et 2025/03044 de décembre 2025; (Resp : TBD).

- Renforcer la coordination entre projets, jalons politiques et réformes structurelles prévues dans la Lettre d'Intention, en particulier avec les projets GIZ; (Resp : MINEPAT).
- Assurer que les communications des entités gouvernementales et nationales à destination de CAFI soient coordonnées au travers du MINEPAT pour transmission. (Resp: partenaires gouvernementaux et nationaux).
- Encourager les efforts fournis par le gouvernement du Cameroun dans la mobilisation de co-financement domestiques pour la poursuite du partenariat.
- Encourager sous la coordination du MINEPAT la poursuite des efforts de mobilisation de ressources pour le secteur privé, qui rentre en droite ligne avec les priorités stratégiques de l'Etat, déclinées dans la SND30.
- Prendre en compte la contribution des nouveaux projets dans la mise en œuvre des différents jalons et produire une feuille de route y afférente.
- Elaborer un tableau de bord de suivi des jalons disponible sur le site de CAMEROUN-CAFI.

Annexe 1

statut des jalons attendus sur 2026-2027

PILIER 1 : Gouvernance – Jalons 2026 – 2027

Tableau 15 : Statut d'atteinte des jalons gouvernance de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2026-2027

Jalons	Année	Statut	Observations / Evidences
Elaboration stratégie de gestion durable et de renaturation des zones humides et de tourbières	2027	Non entamé	Procédure de recrutement consultant en cours de lancement
Elaborer plan agroindustriel national en intégrant les objectifs du partenariat	2027	En cours	Travaux préparatoires lancés, notes conceptuelles, rapport de démarrage validés. Collecte de données en cours.
Elaborer le plan mine-métallurgie-sidérurgie en intégrant les objectifs du partenariat Cameroun-CAFI	2027	Non entamé	TDR en attente d'examen par les administrations concernées.
Elaborer le plan forêt-bois, intégrant les objectifs du partenariat.	2027	En cours	Travaux préparatoires lancés, notes conceptuelles, rapport de démarrage terminé, premiers drafts de rapport thématique disponibles.
Soumission du premier rapport biennal de transparence à la CCNUCC	2026	Non entamé	Premier atelier et draft de rapport disponible. Examen et finalisation du rapport prévu avant soumission.
Finalisation plan pour capacités nationales sur le suivi de l'utilisation des terres agricoles et forestières	2027	Non entamé	
Design d'un mécanisme national de restauration des sites miniers abandonnés	2026	Non entamé	
Mise en place système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée	2027	Non entamé	
Développement des orientations pour la structuration d'au minimum un prêt pour le développement durable, avec CAFI et une institution financière internationale	2026	En cours	Première soumission avec le projet RACINE, en cours d'évaluation par le FVC.
Réviser et mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément à l'article 6 de la Convention pour la Biodiversité	2027	En cours	Draft de stratégie et de plan d'action élaboré par le point focal biodiversité au Cameroun.

PILIER 2 : Agriculture – Jalons 2026-2027

Tableau 16 : Statut d'atteinte des jalons agriculture de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2026-2027

Jalons	Année	Statut	Observations / Evidences
Mise en cohérence et interopérabilité des systèmes de gestion de l'information sur les programmes de subvention agricoles	2026	En cours	Le système informatique en cours de reconstruction.
Lancement des activités du guichet collectivités du FODECC étendu au financement des services environnementaux et de la transition agroécologique	2027	En cours	Processus de lancement du guichet collectivités démarré . Travaux préparatoires: 80% pour les 9 communes pilotes sur 2026;
Sensibilisation et appui à la création ou alignement des organisations interprofessionnelles des filières agricoles reliées à la déforestation	2027	Non entamé	
Lancement des activités du Guichet Durabilité/ Transition agroécologique du FODECC	2027	En cours	Processus de mise en place engagé, les activités du guichet devraient démarrer concrètement courant 2026. Niveau d'exécution: 50%

PILIER 3 : Aménagement du territoire 2026 - 2027

Tableau 17 : Statut d'atteinte des jalons aménagement du territoire de la Loi CAMEROUN-CAFI sur la période 2026-2027

Jalons	Année	Statut	Observations / Evidences
Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire	2027	En cours	Projets de textes élaborés. Enrichissement et validation envisagés dans le cadre du PRCAT
Finalisation et validation du Plan National de Zonage du Territoire du Cameroun et harmonisation avec les SRADDT	2027	En cours	Plan National de Zonage et Schema National de l'Aménagement du Territoire et DD validés et disponibles.
Finalisation et validation d'ici 2027 des SRADDT des régions Centre, Littoral, Ouest et Adamaoua.	2027	En cours	Les SRADDT Ouest, Centre, Adamaoua validés et disponibles, Littoral est en cours de finalisation,
Finalisation des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au minimum dans 3 Communes	2027	En cours	Phase administrative du processus PLADDT amorcé à Ngambè-Tikar, Mfou, Akom II et Melong
Création d'un guichet pour le cofinancement des investissements structurants des plans des communes (PLADDT/PDC-CU) et des régions (SRADDT/PRD)	2027	Non entamé	Réflexions en cours.

Mot de clôture de Monsieur le Ministre

Conclusions de la Revue annuelle 2026 du partenariat Cameroun-CAFI

Au terme des travaux de la Revue annuelle 2026 du partenariat Cameroun-CAFI, il m'échoit l'honneur d'en présenter les conclusions.

Cette revue s'est déroulée en deux temps complémentaires. Le segment technique a permis aux experts de travailler avec rigueur sur les documents de suivi du partenariat, d'examiner les jalons convenus, d'évaluer l'état de mise en œuvre des projets pilotes et de consolider les propositions issues des échanges. Ces travaux ont ensuite été soumis à l'appréciation de la plénière du segment politique.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des participants pour la qualité des débats, la densité des contributions et l'engagement dont ils ont fait preuve. Cette mobilisation témoigne de l'importance que nous accordons collectivement à ce partenariat et renforce la crédibilité du processus.

Les discussions ont mis en évidence les efforts significatifs déjà réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat et l'opérationnalisation des projets de la phase pilote. Le lancement et la progression des quatre pro-

jets structurants traduisent concrètement notre volonté de transformer nos systèmes agricoles, de renforcer la gouvernance des ressources naturelles et de promouvoir une gestion intégrée des paysages. Ces acquis sont à saluer, car ils constituent des atouts indispensables pour une coopération fondée sur la performance et la transparence.

Toutefois, nous devons reconnaître que des efforts supplémentaires restent nécessaires pour améliorer les résultats. Il s'agit notamment de renforcer la cohérence de nos interventions, de consolider la coordination interministérielle, de mobiliser davantage nos partenaires techniques et financiers, et de lever les contraintes institutionnelles et opérationnelles qui peuvent freiner l'exécution de certains projets.

Les conclusions de cette revue ouvrent des perspectives claires pour la suite de la mise en œuvre du partenariat. Elles mettent en lumière des points d'attention sur lesquels le Gouvernement affirme sa volonté d'agir avec constance et responsabilité :

- garantir la cohérence et la crédibilité des documents stratégiques en matière de cli-

mat, afin qu'ils traduisent fidèlement nos ambitions et renforcent notre accès aux financements fondés sur les résultats ;

- consolider la coordination nationale et accélérer la mise en œuvre des mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux, en veillant à ce que les leçons tirées de l'expérience nourrissent l'élaboration d'un cadre normatif solide ;
- sécuriser les processus d'accès national au Fonds CAFI, en garantissant transparence et performance, pour renforcer l'appropriation nationale et la durabilité du partenariat ;
- porter une attention particulière au projet RACINE, qui incarne une étape structurante pour la transition agroécologique et l'entrée dans la phase de mise à l'échelle,

en travaillant étroitement avec le Fonds Vert Climat, CAFI et nos partenaires techniques.

Je réaffirme la détermination du Gouvernement camerounais à poursuivre avec rigueur la mise en œuvre de ce partenariat. Nous sommes convaincus que les orientations issues de cette revue renforceront notre marche commune vers une économie verte, inclusive et résiliente.

Je renouvelle mes remerciements aux partenaires de CAFI, aux pays et institutions contributrices, ainsi qu'aux agences de mise en œuvre pour leur accompagnement technique et financier, et salue l'engagement des ministères sectoriels, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

Maintenons cet esprit de dialogue constructif et de coopération solidaire : ensemble, faisons de ce partenariat un levier puissant pour bâtir un Cameroun émergent, durable et prospère.

S.E.M. ALAMINE OUSMANE MEY

Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPAT — République du Cameroun



Cameroon & Central African Forest Initiative 2025-2028

« Le partenariat d'un Cameroun vert et prospère »

LE PORTEFEUILLE DU PARTENARIAT

PCIM

Coordination intersectorielle et multi-niveaux

GIZ • PNUD

PRCAT

Réforme foncière et aménagement du territoire

GIZ

PGIP-GM

Gestion intégrée des paysages Grand Mbam

KfW

PAIDATA

Agriculture durable zéro déforestation

FIDA • FODECC

Équipe Focale du Partenariat Cameroun-CAFI

Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Yaoundé, Cameroun

www.cafi.org • www.cafi-cameroon.cm • contact-pcim@cafi-cameroon.cm



cafi.org



cafi-cameroon.cm